















Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service dans le département du Loir-et-Cher (41)

Rapport final

BRGM/RP-53439-FR

novembre 2004

Étude réalisée dans le cadre des opérations de Service public du BRGM 2004 02POL113

D. Fauconnier, N. Robert, C. Mulard, N. Milet









Mots clés : Inventaire historique, sites industriels, BASIAS, Base de données d'Anciens Sites Industriels et d'Activités de Service, Centre, Loir-et-Cher	
En bibliographie, ce rapport sera cité de la façon suivante :	
Fauconnier D., Robert N., Mulard C., Milet N. (2004) – Inventaire historique d'anciens sites industriels et activités de service dans le département du Loir-et-Cher. Rapport final BRGM/RP-53439-FR – 101 p., 11 fig., 7 tab., 5 cartes, 5 ann.	
© BRGM, 2004, ce document ne peut être reproduit en totalité ou en partie sans l'autorisation expresse du BRGM.	

Synthèse

ette étude a été entreprise à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable (MEDD). L'inventaire historique d'anciens sites industriels du département du Loir-et-Cher a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public. Cette étude est financée conjointement par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'ADEME et le BRGM.

L'inventaire suit la méthode nationale publiée en 1997 par l'ADEME. Après le cadrage et la préparation, différentes tâches ont été successivement effectuées. Ce sont :

- le dépouillement des archives relatives aux activités industrielles aux Archives départementales et à la préfecture,
- le regroupement des fiches manuscrites par commune et par même adresse,
- les consultations des communes du département pour localiser les sites à l'échelle du 1/25 000 et préciser le type d'occupation actuel et éventuellement compléter la liste des sites,
- des visites rapides de terrain pour certaines communes, afin de vérifier ou effectuer la localisation du site et préciser son réaménagement éventuel,
- l'instruction des critères environnementaux, notamment par la recherche de captages AEP (Alimentation en Eau Potable) à proximité du site (distance de 1 km retenue) ou, à défaut de cible, la recherche d'aquifère vulnérable à une éventuelle pollution,
- la saisie dans la base de données BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et des Activités de Service) de toutes les informations collectées y compris les coordonnées x et y des sites cartographiés, permettant ainsi l'exploitation de données par un système d'information géographique (Mapinfo) et la sortie de cartes.
- et enfin un classement, selon la grille proposée par la méthodologie nationale, des anciens sites localisés, en fonction de la nature de l'activité, de critères environnementaux et de l'utilisation du site.

Avertissements

e recensement est basé sur des sources bibliographiques provenant des archives départementales du Loir-et-Cher localisées à Blois.

Cette étude constitue une compilation bibliographique complétée par un contrôle en mairie et/ou sur la commune afin de connaître le type d'occupation actuel du site et de vérifier la localisation cartographique des sites. De par les limites de la méthodologie, cet inventaire ne doit pas être considéré comme exhaustif. Les résultats sont valables au vu des dossiers consultés au moment de l'étude et sont sujets à évolution en fonction des mises à jour qui pourraient être envisagées ultérieurement.

Les informations relatives aux sites industriels recensés sont conservées dans BASIAS qui est la base nationale des anciens sites industriels et des activités de service. Cette base gérée, par le BRGM, a été déclarée à la CNIL (Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés) en septembre 1998 et a été créée par l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998.

L'inscription d'un site dans BASIAS ne préjuge pas d'une pollution à son endroit.

Sommaire

1.	Intro	duction	. 11
2.	Méth	nodologie de l'inventaire	. 13
	2.1.	CADRAGE ET PRÉPARATION DE L'INVENTAIRE	13
	2.2.	RÉALISATION DE L'INVENTAIRE	14
		2.2.1.Archives départementales du Loir-et-Cher	14
		2.2.2.Fichier CDPNE	15
		2.2.3.BASOL	16
		2.2.4.PRÉFECTURE	16
	2.3.	REGROUPEMENT DES FICHES PAR SITE	16
	2.4.	SAISIE DES DONNÉES DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS	17
	2.5.	CONSULTATION DES MAIRIES	17
		2.5.1.Objectifs	17
		2.5.2. Enquêtes mairies et visites de terrain	17
		2.5.3. Résultats de l'enquête	18
	2.6.	VISITES RAPIDES DE SITES	19
	2.7.	NUMÉRISATION DES COORDONNÉES X ET Y	20
	2.8.	INSTRUCTION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX	20
	2.9.	FIN DE LA SAISIE DES DONNÉES DANS BASIAS	20
	2.10.	MISE EN ŒUVRE DE LA GRILLE DE SÉLECTION	21

3.	Prés	sentation générale des données de l'inventaire	. 23
	3.1.	ETAT D'ACTIVITÉ DES SITES, QU'ILS SOIENT, OU NON, LOCALISÉS	23
	3.2.	RÉPARTITION DES SITES PAR GROUPES D'ACTIVITÉ	24
	3.3.	RÉPARTITION DES SITES PAR TYPE D'ACTIVITÉ	28
4.		sentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille élection	. 33
	4.1.	LA MÉTHODE DE CLASSEMENT UTILISÉE	33
	4.2.	LE CHOIX DES SITES SOUMIS À LA GRILLE DE SÉLECTION	33
	4.3.	LES ACTIVITÉS DES SITES SOUMIS À LA GRILLE DE SÉLECTION	33
	4.4.	LES SITES DE LA GRILLE DE SÉLECTION PAR RAPPORT À LA SENSIBILITÉ OU LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX	34
	LES	SITES DE LA GRILLE DE SÉLECTION PAR RAPPORT AU TYPE DE RÉAMÉNAGEMENT	37
	4.6.	RÉSULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA GRILLE DE SÉLECTION .	40
5.	Bila	n global et conclusion générale	. 43
	5.1.	LES DONNÉES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DU DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER	
	5.2.	CONCLUSION GÉNÉRALE	46
6.	Mov	ens de communication et de diffusion	.49

Liste des figures

Figure	1 - Représentation de l'état d'activité des sites (cartographiés ou non)	23
Figure	2 - Histogramme relatif au nombre de sites par groupes d'activité SEI en fonction de l'état d'activité	25
Figure	3 - Histogramme des activités industrielles (code NAF adapté à BASIAS) en fonction de l'état des sites	29
Figure	4 - Répartition par type d'activité des 1 460 sites cartographiés « à activité terminée » partiellement réaménagés et partiellement en friche du Loir-et-Cher.	30
Figure	5 - Répartition des 1 524 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.	37
Figure	6 - Répartition des sites à activité terminée (cartographiés ou non) selon leur réaménagement	38
Figure	7 - « Etat d'activité » des 2 516 sites inventoriés.	43
Figure	8 - Pourcentage de sites cartographiés (avec les coordonnées x et y)	44
Figure	9 - Répartition par type de réaménagement des 1 524 sites cartographiés ou non, à activité terminée	44
Figure	10 - Répartition en fonction de la vulnérabilité des 1 524 sites cartographiés ou non, à activité terminée	45
Figure	11 - Répartition par classes des sites soumis à la grille de sélection	45
Liste	des tableaux	
Tablea	u 1 - Nombre de sites recensés dans le Loir-et-Cher en fonction de l'état d'activité	24
Tablea	u 2 - Nombre de sites par groupes SEI en fonction de l'état d'activité	24
Tablea	u 3 - Nombre de sites par activités industrielles (code NAF adapté à BASIAS) en fonction de l'état des sites	28
Tablea	u 4 - Synthèse des formations géologiques et note de sensibilité associée	34
Tablea	u 5 - Répartition des 1 524 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux	35
Tablea	u 6 - Répartition des sites à activité terminée (cartographiés ou non) selon leur réaménagement	37
Tablea	u 7 - Répartition des 1 473 sites (1 524 –51) soumis à la grille de sélection de BASIAS par classe de sélection	40

Liste des cartes

Carte 1 - Représentation de l'état d'activité des sites recensés et cartographiés dans le département du Loir-et-Cher	26
Carte 2 - Représentation du nombre de sites recensés et cartographiés par commune dans le département du Loir-et-Cher	27
Carte 3 - Répartition par type d'activité des sites à activité terminée recensés et cartographiés dans le département du Loir-et-Cher	31
Carte 4 - Sensibilité vulnérabilité vis-à-vis des eaux, au niveau des sites à activité terminée, cartographiés dans le département du Loir-et-Cher	36
Carte 5 - Représentation des sites à activité terminée recensés et cartographiés par type de réaménagement dans le département du Loir-et-Cher	39
Liste des annexes	
Annexe 1 - Critères de sélection pour la réalisation de diagnostics initiaux (d'après annexe 8 du Guide ADEME, Version 1996)	55
Annexe 2 - Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS	63
Annexe 3 - Nombre de sites recensés par ordre alphabétique de communes	71
Annexe 4 - Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activité définis par le ministère chargé de l'environnement /SEI	83
Annexe 5 - Lexique utilisé pour le réaménagement des sites	99

1. Introduction

ette étude s'inscrit dans le cadre des Inventaires Historiques Régionaux d'anciens sites industriels et d'activités de service (IHR), qui ont été programmés à la suite de la circulaire du ministère chargé de l'Environnement du 3 décembre 1993.

Pour la région centre, ce département du Loir-et-Cher est le sixième et dernier à être inventorié, les cinq autres départements sont déjà couverts et les résultats sont affichés sur Internet. Le premier d'entre eux, le Cher, a été commencé en 1997 (R-39846), puis successivement l'Indre (R-50891), l'Eure-et-Loir (R-50378), le Loiret (R-50890) et l'Indre-et-Loire (R-52502) ont été inventoriés.

Il a été réalisé par le BRGM, dans le cadre de sa mission de Service public, sur sa dotation et avec les participations financières de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, et de l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

Le premier objectif de l'inventaire est de recenser de manière aussi large que possible tous les sites, c'est-à-dire les lieux géographiques ayant été le siège d'une ou de plusieurs activités industrielles ou de stockages de produits divers dans un secteur d'étude prédéfini et pendant une période donnée.

La période couverte par l'étude s'étend, pour le département du Loir-et-Cher depuis 1810 jusqu'à 2004. La rédaction des fiches de sites a été réalisée en exploitant les dossiers d'industries aux archives départementales du Loir-et-Cher et à la Préfecture situées à Blois.

250 communes du département sur un total de 291 ont au moins un site industriel recensé et ont donc été consultées au cours de cet inventaire pour obtenir des compléments d'informations, ce qui représente un pourcentage de 86 % des communes.

Globalement, les activités recensées intègrent toutes les activités soumises à autorisation ou à déclaration, régies par la réglementation actuelle des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) ou par l'ancienne réglementation relative aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Pour le département du Loir-et-Cher, les grandes étapes nécessaires à l'acquisition des données sont rappelées depuis le dépouillement des archives et les différents regroupements des fiches par site, jusqu'aux consultations des communes, incluant les visites rapides sur le terrain, la recherche des critères environnementaux, la saisie des données dans la base BASIAS et la mise en œuvre de la grille de sélection.

L'objectif final de cet inventaire est de conserver la mémoire des sites industriels du département du Loir-et-Cher, non seulement ceux dont la cessation d'activité est avérée, mais aussi ceux en activité.

2. Méthodologie de l'inventaire

Dans un premier temps, en raison du nombre important de sites recensés après le dépouillement exhaustif des archives départementales (de l'ordre de 2 400 fiches), les autres sources de données n'ont pas été exploitées. Puis, dans un deuxième temps, en accord avec le Comité de Pilotage, les dossiers récents des installations soumises à autorisation ou à déclaration situés à la Préfecture du département concerné ont également été recensés.

Les dossiers localisés à la DRIRE, relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumis à déclaration n'ont pas été exploités.

2.1. CADRAGE ET PRÉPARATION DE L'INVENTAIRE

Un comité de pilotage a été formé rassemblant :

les organismes financeurs :

- le BRGM Service géologique régional Centre,
- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

et un animateur : la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Centre (DRIRE).

Des personnes impliquées dans le projet font également partie du Comité de Pilotage, tels que les représentants des Archives départementales et ceux de la Préfecture de Blois.

Le rôle du comité de pilotage est de définir les objectifs, le cadre et les particularités de l'étude, d'assurer le suivi administratif et technique de l'opération et d'apporter son appui tout au long de la réalisation de l'inventaire.

Le cadrage initial intègre les critères suivants - cf. CR de réunion de cadrage en date du 12 février 2003 (N/réf. : SGR/CEN-10.03) :

- inventaire sur tout le département ;
- période allant de 1810 à 1994, date du dernier versement aux archives départementales, puis de 1994 à 2004 à la préfecture ;
- activités recensées :
 - · les activités retenues sont celles du 1^{er} groupe et du 2^e groupe des activités tels que définis par le ministère chargé de l'environnement, le 3^e groupe n'ayant pas été retenu en général (cf. annexe 1);

Ces trois groupes d'activité sont définis en fonction de leur impact potentiel décroissant sur l'environnement, selon l'ordre de sensibilité suivant :

Les activités retenues sont principalement des activités soumises à autorisation ou à déclaration régies par le titre ler du livre V du code de l'environnement (réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) y compris les dépôts d'hydrocarbures (dépôts de liquides inflammables et stations service), les décharges d'ordures ménagères et les stations d'épuration ;

- · activités non retenues (en tant qu'activité seule sur un site) :
 - toutes les activités de l'agro-alimentaire (élevage, équarrissage, agriculture), les dépôts de gravats, les dépôts de gaz combustibles (hors fabrication),
 - les activités faisant l'objet d'autres inventaires : les mines et les carrières, les industries nucléaires et la gestion des déchets radioactifs.
- taille minimale des sites à recenser : 10 m³ pour les dépôts de liquides inflammables (DLI). En regard du principe de précaution, les DLI dont le volume est inconnu sont retenus.

2.2. RÉALISATION DE L'INVENTAIRE

L'IHR du Loir-et-Cher a débuté en août 2002. Le pré inventaire aux archives départementales à Blois, réalisé précédemment, avait permis de sélectionner les séries d'archives les plus intéressantes. Cette source d'information s'avèrera être riche et sera la principale retenue pour le dépouillement, avec en plus celle issue de :

- CDPNE (Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement) et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui ont réalisé une étude de diagnostic et de hiérarchisation des décharges brutes communales en Loir-et-Cher en vue d'une réhabilitation future :
- BASOL, base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif (mise à jour 2002);
- la Préfecture, pour les dossiers récents relatifs aux installations classées de 1994 à 2004.

2.2.1. Archives départementales du Loir-et-Cher

Les dossiers relatifs aux installations classées et les dossiers Commodo-Incommodo des anciens établissements insalubres, dangereux ou incommodes (ancêtres des installations classées relevant des décrets de 1810 et de 1917) ont été consultés en priorité.

Les multiples documents appelés « fonds » qui ont une même origine sont conservés aux archives départementales et répartis en « séries » désignées par une lettre

alphabétique, selon un ordre de classement identique pour tous les départements français.

Le recensement des informations a été réalisé dans les séries suivantes :

- les archives modernes (1800-1940) :
 - · les archives « Administration générale et économie » de la série 5M de Santé publique et Hygiène et de la série 10M (archives du Travail)
 - · les archives « Travaux publics et transports » de la série S (en particulier 3S, 7S et 8S : voirie et navigation, industrie, mines et énergie)
- les archives contemporaines (depuis 1940) :
 - · les archives de la série 5W, qui correspond à la suite chronologique des dossiers de la série 5M, datées de 1945 à 1970,
 - · la série W (en partie), constituée d'une part par des dossiers Commodo-Incommodo (datés de 1970 à 1975), et d'autre part par des dossiers ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) qui sont eux datés de 1976 à 1994, date du dernier versement du service de l'environnement de la Préfecture aux Archives départementales.

Au total, plus de 6 000 dossiers ont été analysés, ce qui correspond à environ 40 m linéaires de documents. Parmi ces 6 000 dossiers, de nombreux correspondent à des activités du 3^e groupe SEI non retenues dans ce travail et à des dossiers classés sans suite, l'ensemble correspondant à environ 3 400 dossiers.

2.2.2. Fichier CDPNE

Ce fichier se présente en 2 parties :

- une fiche, où sont intégrées les coordonnées X, Y, les parcelles cadastrales et la nature des déchets. Sur cette même fiche, se trouvent des informations concernant le contexte géologique et hydrologique, l'impact sur l'environnement, puis divers autres renseignements. A cette fiche est associé un extrait de carte IGN où est localisée la décharge, un extrait de cadastre, des photos du site et des vues aériennes. Tous ces éléments vont donc permettre une localisation précise;
- la deuxième partie du fichier est constituée par un tableau de notation où sont condensées des informations concernant le substratum, la sensibilité des eaux de surface et souterraines, la proximité des habitations, la sensibilité des paysages et des milieux naturels, et enfin la composition des déchets, l'ancienneté et la taille de la décharge. Toutes ces informations peuvent être saisies dans la partie « Environnement » de BASIAS ;

Le fichier contient dans sa globalité 86 décharges réparties sur le département du Loir-et-Cher. Mais parmi celles-ci, certaines n'ont servi qu'à entreposer des gravats et des déchets verts, et ces décharges ne sont pas prises en compte dans ce projet.

Certaines décharges ont nécessité des dossiers de déclarations ou d'autorisations d'ouverture auprès de la Préfecture. Ces dossiers sont donc reversés par la suite aux archives départementales et ont déjà été renseignés et saisis dans BASIAS. Après confrontation de la liste du fichier CNDPE et celle récupérée aux archives départementales, 43 décharges ont ainsi été ajoutées à cette dernière liste.

2.2.3. BASOL

La Base de données BASOL http://basol.environnement.gouv.fr/ sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif recense **15 sites** dans le département du Loir-et-Cher, dans les villes de Blois (1), Fréteval (1), Lamotte Beuvron (2), Nouan-le-Fuzelier (2), Ouzouer-le-Doyen (1), Romorantin Lanthenay (1), Saint-Etienne-Les-Guérets (1), Saint-Laurent-Nouan (1), Salbris (2), Vendôme (3).

2.2.4. PRÉFECTURE

Les dossiers récents relatifs aux installations classées, de 1994 à début 2004, ont été consultés à la préfecture. Un total de 243 fiches manuscrites a été instruit, et après retrait des doublons, 144 sites ont été retenus et ont complété les 2 389 déjà intégrés dans BASIAS.

186 activités industrielles ont été déterminées sur ces 144 sites, compte tenu qu'un site peut regrouper plusieurs activités. Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à déclaration sont les plus fréquentes :

- Récépissé soumis à Déclaration (RD) : 146 (79 %),

- Arrêté Préfectoral (AP) : 36 (19 %),

- Non classable : 4 (2 %).

2.3. REGROUPEMENT DES FICHES PAR SITE

Après travaux de regroupement (recherche de « doublons »), c'est sur une base de **2 744 fiches** instruites qu'est lancée l'enquête auprès des mairies et les visites de terrain.

Un doublon correspond à deux (ou plusieurs) fiches concernant en réalité une même adresse, donc le même site. De toute évidence, de nombreux doublons sont liés à la multiplicité des sources d'information consultées. Par ailleurs, au cours de son existence, une même installation classée a pu faire l'objet de plusieurs déclarations ou demande d'autorisation (pour s'agrandir, pour ajouter une machine par exemple). Ces déclarations successives ne sont pas forcément situées dans le même dossier d'archives.

La procédure pour mettre en évidence ces doublons consiste à regrouper des fiches par commune puis par adresse. Cette méthode a évidemment des limites dues aux

informations hétérogènes contenues dans chaque fiche. En effet, certains dossiers ne possèdent que très peu d'indications concernant la localisation du site. Aussi, pour deux fiches ayant le même exploitant et dont les dates d'exploitation restent mal connues, il est hasardeux de regrouper ces fiches comme doublon, un déménagement au sein d'une même commune ayant pu être réalisé.

Un second type de regroupement a pu être réalisé lorsque les dossiers consultés aux archives contenaient un plan de localisation du site. Quelques doublons ont pu être regroupés après positionnement des sites sur les cartes IGN à 1/25 000.

D'autres doublons ont été mis en évidence au cours des tâches plus aval de l'inventaire, notamment grâce à l'enquête auprès des mairies.

2.4. SAISIE DES DONNÉES DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

Une fois réalisé le regroupement des fiches, il est possible de saisir dans BASIAS ces données brutes issues des archives. A ce stade il s'agit essentiellement d'informations sur l'identification du site, son activité et sa localisation plus ou moins précise.

L'informatisation de ces données va permettre la génération de tableaux qui serviront lors des enquêtes auprès des mairies.

2.5. CONSULTATION DES MAIRIES

L'enquête communale consiste à vérifier et à compléter les informations contenues dans BASIAS.

2.5.1. Objectifs

L'enquête auprès des mairies a pour objectifs de préciser :

- la localisation des sites : pour les sites déjà localisés, il faut vérifier le positionnement sur les cartes IGN afin de calculer les coordonnées Lambert et pour les sites non localisés, il faut trouver l'emplacement exact du site ;
- l'état actuel des sites : il faut savoir si le site est toujours en activité ou si celle-ci est terminée. A partir de cette information, si le site est en activité, il faut connaître le nouvel exploitant et éventuellement le changement d'activité. Si le site n'est plus en activité, il faut connaître son réaménagement actuel (maison, magasin, ...).

2.5.2. Enquêtes mairies et visites de terrain

L'enquête auprès des mairies est différente en fonction du nombre de sites recensés et non localisés dans chaque commune.

- Si la commune possède un nombre de sites peu élevé (inférieur ou égal à 5), l'enquête se fait directement par téléphone. La communication avec les personnes

compétentes de la Mairie permet de localiser les sites directement, et le réaménagement est connu immédiatement. La localisation est rendue possible par la présence dans les petites villes et villages, de nombreux points de repères sur les cartes IGN (lieu-dit, croisement de route, cimetière, mairies, cours d'eau, ...). Cette méthode permet de faire des localisations assez précises. Néanmoins, si la localisation du site n'est pas suffisamment précise, le site est alors considéré comme non localisé et non positionné sur la carte à 1/25 000.

Pour les communes qui ont un nombre de sites plus élevé, l'enquête est différente. Un premier contact est pris avec la mairie, puis un questionnaire leur est envoyé pour chaque site industriel, sous la forme d'un tableau Excel. Ce tableau comporte les données connues (nom usuel, nom de l'exploitant, adresse, date et description de l'activité), et les données demandées (Etat d'activité, réaménagement, date de fin d'activité, cadastre, accident éventuel). De plus, un extrait de carte IGN est envoyé, avec les sites déjà localisés sur la commune. Une visite en mairie est ensuite effectuée. Elle a pour but dans un premier temps de confronter les données, et notamment les plans associés aux fiches BASIAS. Dans un deuxième temps, pour les sites non localisés par la mairie, ou pour ceux dont le réaménagement n'est pas connu, une visite rapide des sites est effectuée pour retrouver ces informations, à condition bien sûr d'en connaître l'adresse (rue et numéro).

Pour les 2 plus grandes villes au nord du Loir-et-Cher, le mode opératoire a été un peu différent du fait du nombre élevé de sites dans ces 2 villes.

Ainsi, à Vendôme, la mairie a recherché et localisé les sites sans voir les plans trouvés aux archives et a donc renvoyé le cadastre de toute la ville avec la localisation, l'état d'activité et le réaménagement des sites.

La ville de Blois a, pour sa part, fourni une carte et le cadastre complet de la ville, mais sans aucune information concernant les sites. Une visite de terrain a donc été nécessaire afin de retrouver les sites qui possèdent une adresse complète, (numéro et nom de rue), ce qui a facilité les recherches dans la ville (centre ville, périphérie et zone industrielle).

2.5.3. Résultats de l'enquête

L'enquête auprès des mairies et les visites de terrain ont permis de localiser 2 314 sites sur un total de 2 516, soit un pourcentage de 92 %.

Les sites non localisés correspondent surtout aux activités anciennes de type tanneries, anciennes industries chimiques, mais aussi aux stations service des années 1930–1940. Ces dernières peuvent être des doublons d'autres stations service de la commune, ou le nombre de stations service de certaines communes était tel qu'il est difficile de les retrouver maintenant.

Les sites localisés par l'intermédiaire des enquêtes auprès des mairies et des visites de terrain ont été ajoutés à ceux déjà localisés grâce aux plans des archives départementales.

La consultation des communes a pour but :

- de compléter les informations sur les sites déjà inventoriés.
- de compléter l'inventaire par l'intégration de nouveaux sites.

Pour les sites déjà inventoriés, ce complément d'informations porte principalement sur :

- l'état d'activité (présence ou non d'une activité industrielle),
- la précision sur l'adresse (par localisation sur carte de préférence),
- l'état d'occupation actuel (en friche, réaménagé¹,...).

Le niveau de participation des mairies à ce type de consultation dépend bien sûr de la disponibilité du personnel mais aussi de l'intérêt porté à cet inventaire. D'une manière générale, cet intérêt s'est avéré important. Toute la difficulté réside dans le fait que les communes porteuses d'un grand nombre de sites ont eu un travail important à fournir, ce qui explique que la ville de Blois ait envoyé les documents nécessaires permettant de localiser les sites par des visites de terrain.

Un total de **2 516 sites** a été l'objet d'une consultation communale, par courrier ou visite sur place.

2.6. VISITES RAPIDES DE SITES

La visite rapide visait à :

- préciser l'adresse des sites non encore cartographiés ou vérifier les sites dont l'implantation cartographique est connue mais dont l'usage actuel est considéré sensible,
- préciser l'état d'occupation actuel des sites.

Le choix concerne les sites qui ne sont pas « En activité », ceux cartographiés mais dont on ne connaît pas l'état d'occupation actuel et ceux non cartographiés.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'impossibilité de retrouver certains sites :

- imprécision sur la localisation dans les dossiers d'archives,
- disparition ou changement du nom de la rue,
- quartier totalement réaménagé,
- site trop ancien et inconnu de mémoire d'homme.

¹ Le terme « réaménagé » signifie que l'emplacement actuel de l'ancien site industriel est occupé par une activité autre qu'industrielle (commerce, habitation, parc, ...) sans impliquer pour autant qu'une étude de sol ait pu être réalisée.

Pour le Loir-et-Cher, 623 sites ont été visités et **2 314 sites** sont localisés, soit par les adresses et les plans trouvés dans les dossiers, soit par les visites de terrain, soit enfin par les visites communales.

2.7. NUMÉRISATION DES COORDONNÉES X ET Y

La cartographie des sites est effectuée à l'issue de la collecte :

- de plans suffisamment précis aux archives pour effectuer des reports sur cartes IGN au 1/25 000.
- d'informations fournies par les mairies,
- de repérages effectués sur le terrain (visites).

La numérisation des coordonnées est effectuée sur 2 183 sites.

2.8. INSTRUCTION DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX

Les sites concernés par la recherche de critères environnementaux sont :

- les sites géoréférencés, donc localisés sur cartes ;
- les sites qui ne sont plus « En activité » industrielle.
- les sites dont l'ancienne activité industrielle était parmi celles des groupes 1 et 2 définis dans l'annexe 8 du guide ADEME.

Les critères environnementaux instruits ont été les suivants :

- milieu d'implantation du site (rural, urbain, périurbain) ;
- cible potentielle liée aux eaux superficielles ou souterraines (recherche systématique de captages d'eau potable dans un rayon de 1000 m, quelle que soit la position du site par rapport au sens d'écoulement de la nappe) ;
- présence de sable et graviers en terrains superficiels ;
- caractérisation géologique du substratum.

2.9. FIN DE LA SAISIE DES DONNÉES DANS BASIAS

Les informations recueillies au cours des dernières étapes sont intégrées dans la base de données :

- coordonnées x et y,
- état d'occupation actuel du site.

Le dépouillement de toutes les sources d'archives a permis d'instruire 2 516 sites (cf. annexe 2 : modèle de fiche), qui correspondent à 4 543 activités car un site peut avoir plusieurs activités.

La liste de 250 communes du Loir-et-Cher, sur un total de 291, recensées dans BASIAS (ayant au moins un site) est présentée en annexe 3 avec le nombre de sites inventoriés par commune.

2.10. MISE EN ŒUVRE DE LA GRILLE DE SÉLECTION

Cette grille, mise en œuvre à la demande du comité de pilotage, a pour but de sélectionner parmi les sites inventoriés, ceux susceptibles de faire l'objet d'une vigilance accrue, voire d'un diagnostic initial, si besoin. Elle n'est appliquée qu'aux sites localisés n'ayant plus d'activité industrielle et dont l'ancienne activité fait partie des groupes 1 ou 2. Une note a été attribuée, pour chaque site concerné, sur les critères suivants :

- sensibilité/vulnérabilité des eaux,
- réaménagement du site.

3. Présentation générale des données de l'inventaire

3.1. ETAT D'ACTIVITÉ DES SITES, QU'ILS SOIENT, OU NON, LOCALISÉS

A l'issue de l'inventaire, les sites sont répartis en 6 catégories (cf. fig. 1, tabl. 1) :

- **en activité** : le site est occupé par une activité industrielle relevant de la police des Installations Classées pour la protection de l'environnement ;
- **activité terminée** : il n'y a plus d'activité industrielle sur le site, qui est donc, soit en friche, soit réutilisé pour un autre usage ;
- état d'activité inconnu : (rubrique « Ne sait pas » dans BASIAS), le plus souvent dû à l'insuffisance des données sur la localisation du site et à l'absence de réponse des mairies consultées :
- **en activité et partiellement en friche** : le site est considéré en activité puisqu'une partie l'est encore ;
- en activité et partiellement réaménagé : le site est considéré comme précédemment ;
- partiellement réaménagé et partiellement en friche : il n'y a plus d'activité industrielle sur le site, qui est en partie en friche, en partie réutilisé pour un autre usage.

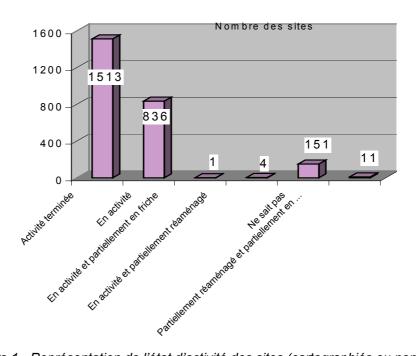


Figure 1 - Représentation de l'état d'activité des sites (cartographiés ou non).

Etat du site	Nombre de sites cartographiés	Nombre des sites non localisés	Total
Activité terminée	1 460	53	1 513
En activité	830	6	836
En activité et partiellement en friche	1	0	1
En activité et partiellement réaménagé	4	0	4
Ne sait pas	8	143	151
Partiellement réaménagé et partiellement en friche	11	0	11
Total	2 314	202	2 516

Tableau 1 - Nombre de sites recensés dans le Loir-et-Cher en fonction de l'état d'activité.

3.2. RÉPARTITION DES SITES PAR GROUPES D'ACTIVITÉ

Les diverses activités sont réparties en trois groupes (cf. ann. 1). Ces groupes d'activité, appelés « groupe SEI » sont classés en fonction de leur dangerosité potentielle sur l'environnement, selon l'ordre de priorité suivant :

groupe 1 > groupe 2 > groupe 3.

Lorsqu'on considère les sites, on retient l'activité dont la dangerosité potentielle est la plus forte. La majorité des 2 516 sites (cf. tabl. 2) se situe dans le groupe 1 (2 015 sites, soit 80 %). Les activités des 2^e et 3^e groupes représentent respectivement 14,5 % (362 sites) et 5,5 % (139 sites).

	Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Total
En activité	663	140	33	836
Activité terminée	1 225	193	95	1 513
Non renseigné	112	28	11	151
En activité et part. en friche ou réaménagé	5			5
Part. réaménagé et part. en friche	10	1		11
Total	2 015	362	139	2 516

Tableau 2 - Nombre de sites par groupes SEI en fonction de l'état d'activité.

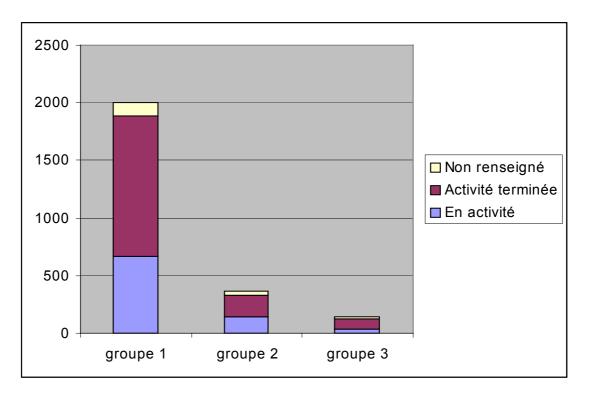


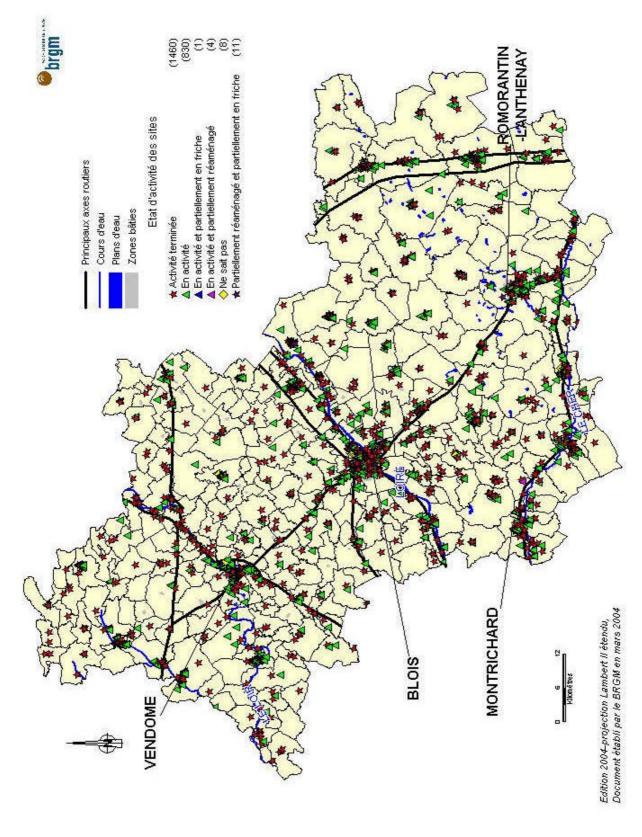
Figure 2 - Histogramme relatif au nombre de sites par groupes d'activité SEI en fonction de l'état d'activité.

La figure 2 montre la répartition par groupes SEI des sites selon l'état d'activité.

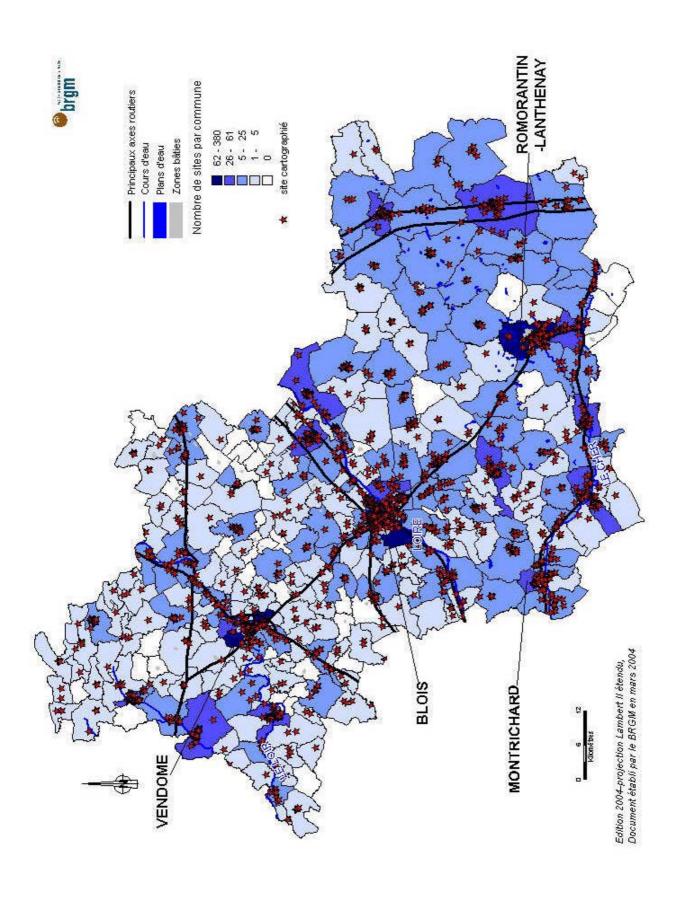
Seuls sont mentionnés les sites appartenant aux 3 principaux états (terminée, en activité, non renseignée), les autres (en activité et partiellement en friche, en activité et partiellement réaménagé ou en friche) étant trop peu représentés.

La **carte 1** représente l'état d'activité des sites recensés et cartographiés (coordonnées x, y connues).

La **carte 2** représente le nombre de sites recensés par commune, dont les plus industrielles sont Blois, Romorantin et Vendôme.



Carte 1 - Représentation de l'état d'activité des sites recensés et cartographiés dans le département du Loir-et-Cher.



Carte 2 - Représentation du nombre de sites recensés et cartographiés par commune dans le département du Loir-et-Cher.

3.3. RÉPARTITION DES SITES PAR TYPE D'ACTIVITÉ

Les activités industrielles sont identifiées par le code NAF adapté à BASIAS (Nomenclature des Activités Françaises modifiée - cf. ann. 4).

Plusieurs installations ou activités différentes ont pu se succéder ou coexister sur le même site. Tous les codes d'activité utilisés lors du recensement des sites sont représentés ci-après.

La répartition des activités industrielles (code NAF adapté à BASIAS) en fonction de l'état des sites est présentée sur le tableau 3 et la figure 3.

Activité père	Activité terminée	En activité	En activité et part. en friche	En activité et part. réam.	Ne sait pas	Part. réam. et part en friche	TOTAL
Α	10	7			3		20
DB	19				8		27
DC	61	4		1	8		74
DD	107	42			13	1	163
DE	12	11					23
DF	1	3					4
DG	57	39			14		110
DH	25	39			3	3	70
DI	19	10			3		32
DJ	150	106			11		267
DK	27	11			2		40
DL	7	5					12
DM		3			1		4
DN	25	29				1	55
Е	16	7			1		24
G	710	371	1	2	64	4	1 152
I	4	4			2		10
0	155	83			8		246
Z	108	62		1	10	2	183
TOTAL	1 513	836	1	4	151	11	2 516

Tableau 3 - Nombre de sites par activités industrielles (code NAF adapté à BASIAS) en fonction de l'état des sites.

Correspondance code NAF - activités :

A : Agriculture

DB: Industrie textile et habillement

DC : Industrie du cuir et de la chaussure

DD: Travail du bois et fabrication d'articles en bois

DE : Industrie du papier et du carton ; Edition et imprimerie

DF : Cokéfaction, raffinage, industries nucléaires et sources radioactives

DG: Industrie chimique

DH: Industrie du caoutchouc et des plastiques

DI : Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

DJ : Métallurgie et travail des métaux

DK : Fabrication de machines et équipements

DL : Fabrication et réparation d'équipements électriques ou électroniques

DM : Fabrication de matériel de transport

DN: Récupération et régénération

E : Production et distribution d'électricité

G : Commerce, réparation automobile et station service

I : Transport et communication

O : Services collectifs, sociaux et personnels (dont principalement les décharges)

Z : Stockage de produits chimiques, résidus miniers, terrils et boue de dragage,

Dépôts de Liquides Inflammables (DLI)

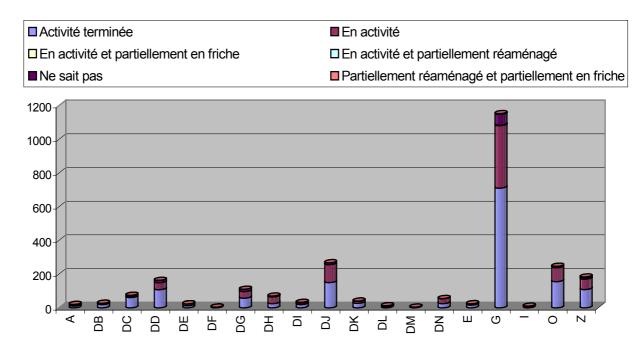


Figure 3 - Histogramme des activités industrielles (code NAF adapté à BASIAS) en fonction de l'état des sites.

Les activités les plus représentées des sites recensés dans le Loir-et-Cher sont respectivement les activités liées au commerce et à la réparation automobile ainsi qu'aux stations service (G), à la métallurgie et au travail des métaux (DJ), à l'assainissement et gestion des déchets (O), aux stockages de produits chimiques et dépôts de liquides inflammables (Z). D'importance secondaire, on note l'industrie chimique (DG) et le travail du bois (DD).

La carte 3 et la figure 4 illustrent la répartition par type d'activité des 1 460 sites cartographiés « à activité terminée ».

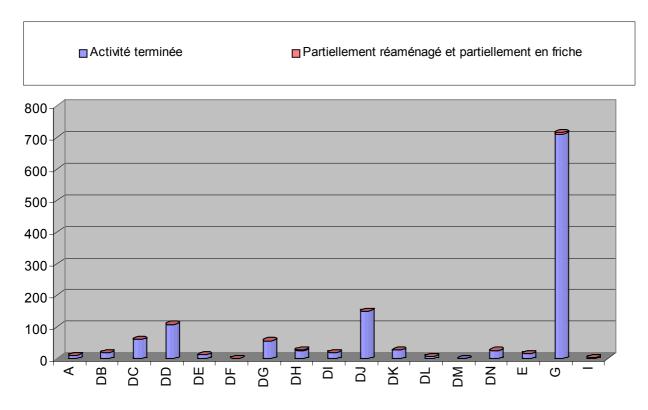


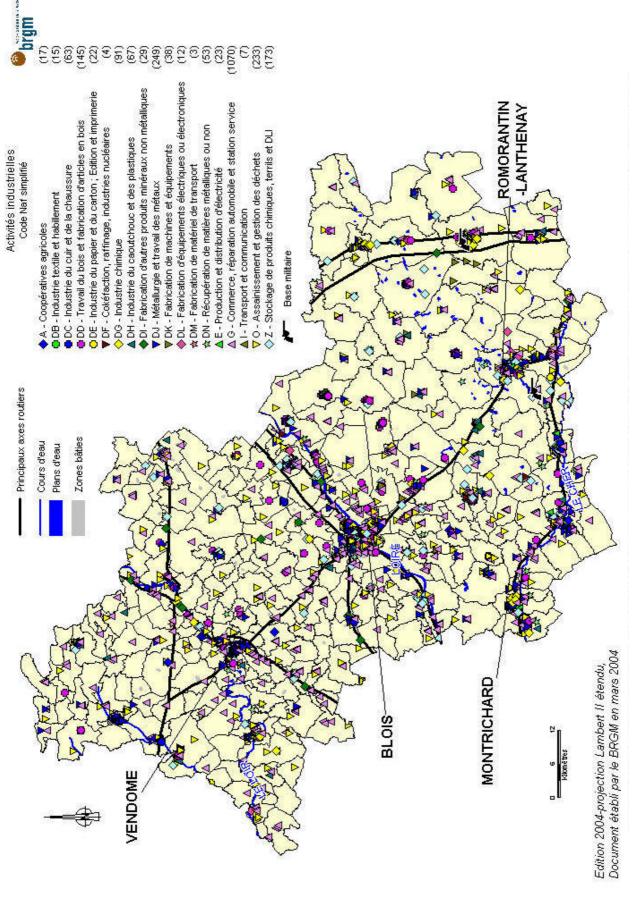
Figure 4 - Répartition par type d'activité des 1 460 sites cartographiés « à activité terminée » partiellement réaménagés et partiellement en friche du Loir-et-Cher.

Les 2 sites militaires de Romorantin et Salbris sont indiqués sur la carte 3 et assurent respectivement à ce jour :

- le soutien et le commandement de l'entrepôt de l'Armée de l'air et de la délégation militaire départementale du Loir-et-Cher,
- le stockage et la maintenance des munitions en service dans l'armée de terre.

Le site de Romorantin est situé sur la RD n° 724, dans un triangle entre Romorantin, Lanthenay, Pruniers-en-Sologne et Gièvres.

Le site de Salbris occupe une emprise de 369 ha au nord-ouest de l'agglomération de Salbris, l'entrée est sur la RD n° 912, entre Salbris et Marcilly.



Carte 3 - Répartition par type d'activité des sites à activité terminée recensés et cartographiés dans le département du Loir-et-Cher.

4. Présentation des données relatives à la mise en œuvre de la grille de sélection

Le site doit être localisé pour permettre l'instruction des critères environnementaux, relatifs à la vulnérabilité des eaux et à la réutilisation ou au réaménagement du site. Par conséquent, seuls les sites localisés et à activités terminées des 1^{er} et 2^e groupes sont retenus pour leur classement au travers d'une grille de sélection souhaitée par les financeurs.

4.1. LA MÉTHODE DE CLASSEMENT UTILISÉE

Cette méthode (cf. ann. 1) proposée à l'issue de l'IHR et mise en œuvre à la demande des partenaires financeurs permet de classer, de façon sommaire à ce stade, les sites qui ont cessé toute activité industrielle, en fonction de l'impact potentiel qu'ils pourraient avoir sur les eaux ou sur les personnes.

La grille de sélection est composée des deux critères :

- sensibilité et vulnérabilité des eaux souterraines et superficielles,
- type de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

Cette grille de sélection constitue un des outils possibles parmi d'autres qui pourraient être mis au point par les utilisateurs des données de l'Inventaire afin de répondre à des besoins spécifiques. Il faut retenir que ce classement est réputé valide sur la base des informations contenues dans BASIAS à la date de mise en œuvre de la grille de sélection. Tout complément de données, notamment sur un projet de réaménagement peut donc faire changer le site de classe.

4.2. LE CHOIX DES SITES SOUMIS À LA GRILLE DE SÉLECTION

Sur les 2 516 sites recensés dans BASIAS, 1 675 sont, soit des sites dont l'état d'activité est connue pour être « terminée » (nombre : 1 524), soit des sites pour lesquels on « ne sait pas » si l'activité est terminée (nombre : 151). Parmi ces derniers, 143 sites ont été écartés de la suite de la démarche car non localisés sur cartes, afin de retenir 1 471 sites localisés dont les anciennes activités étaient des 1^{er} et 2^e groupes et les soumettre à la grille de sélection.

4.3. LES ACTIVITÉS DES SITES SOUMIS À LA GRILLE DE SÉLECTION

Les sites retenus appartiennent aux groupes 1 et 2 (cf. ann. 1), le groupe 3 regroupant des activités à dangerosité potentielle considérée moindre. Lorsque différentes activités se sont succédé sur un même site, c'est l'activité dont la dangerosité

potentielle est la plus forte qui est retenue pour le classement, sachant que les activités du 1^{er} groupe sont considérées les plus potentiellement dangereuses.

4.4. LES SITES DE LA GRILLE DE SÉLECTION PAR RAPPORT À LA SENSIBILITÉ OU LA VULNÉRABILITÉ DES EAUX

Afin d'instruire les critères environnementaux, servant à apprécier le critère « sensibilité/vulnérabilité », les éléments suivants ont été recherchés pour les sites à soumettre à la grille de sélection :

- captage d'eau potable (AEP) dans un rayon de 1 km autour du site industriel,
- composition des terrains sous-jacents.

Trois valeurs peuvent être attribuées (4, 3, 1):

- 4 : sites localisés dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable une collectivité publique (AEP). Il s'agit de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées. Les périmètres de protection n'étant pas systématiquement disponibles, l'option a été prise d'attribuer la note 4 à tous les sites industriels ayant un captage AEP dans un rayon d'un kilomètre autour du site.
- **3 et 1** : il s'agit d'estimer, à défaut de cibles potentielles connues, la vulnérabilité de l'aquifère présent sous le site.
 - · La note 3 est réservée aux sites situés sur des formations perméables telles que les alluvions graveleuses, la craie (tabl. 4),
 - · La note 1 est attribuée aux sites situés sur un substratum argileux (tabl. 4).

Lithologie synthétique	Note de sensibilité		
Arène (sable argileux)			
Argile/Marne/Molasse	1		
Limons/loess	•		
Calcaire tendre/craie			
Remblais			
Sables/grès	3		
Sables/graviers/galets			

Tableau 4 - Synthèse des formations géologiques et note de sensibilité associée.

541 sites connus pour n'être pas « En activité » (soit 35 % des 1 524 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^e groupes ont un AEP dans un rayon de moins d'1 km. La note 4 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

682 sites connus pour n'être pas « En activité » (soit 45 % des 1 524 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^e groupes sont situés sur une zone à alluvions graveleuses ou à calcaire. La note 3 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

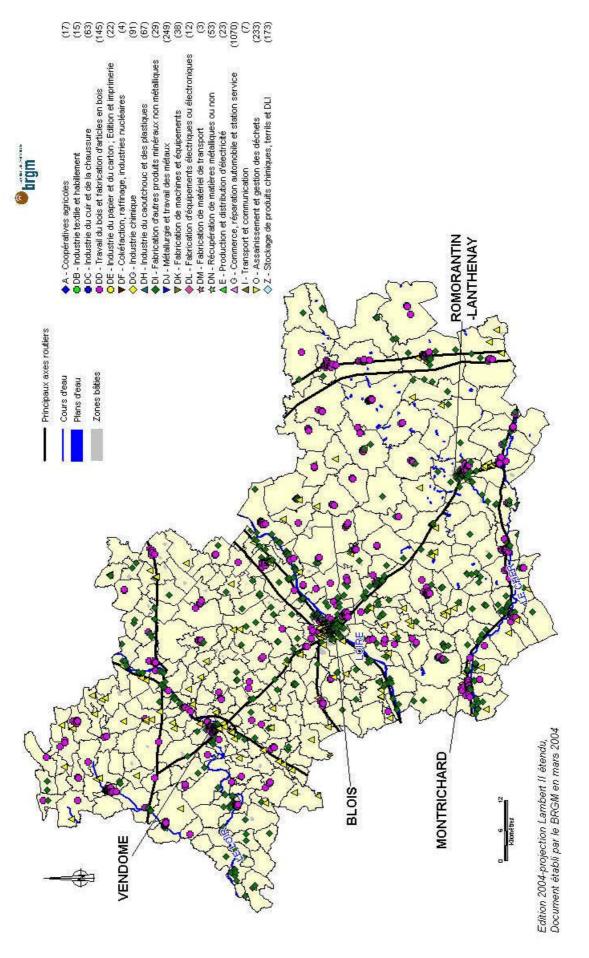
248 sites connus pour n'être pas « En activité » (soit 16 % des 1 524 sites soumis à la grille de sélection) des 1^{er} et 2^e groupes sont situés sur une zone à substratum argileux. La note 1 a donc été attribuée à ces sites pour le critère sensibilité/vulnérabilité des eaux.

Le tableau 5 et la figure 5 présentent le nombre de sites vis-à-vis de la sensibilité des eaux.

Sur la carte 4, sont reportées les notes attribuées en fonction de la vulnérabilité/sensibilité des nappes et de la proximité des captages AEP.

Sites localisés soumis à la grille de sélection	Note de sensibilité/vulnérabilité	Nombre de sites
AEP dans un rayon R (0km <r<1 km)<="" th=""><th>4</th><th>541</th></r<1>	4	541
Milieu poreux perméable	3	682
Terrain argileux	1	248
Non renseigné		51
Total		1 524

Tableau 5 - Répartition des 1 524 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.



Carte 4 - Sensibilité vulnérabilité vis-à-vis des eaux, au niveau des sites à activité terminée, cartographiés dans le département du Loir-et-Cher.

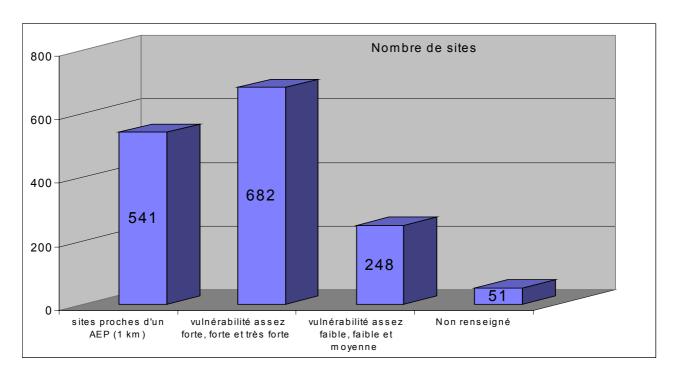


Figure 5 - Répartition des 1 524 sites soumis à la grille de sélection en fonction de la note de sensibilité/vulnérabilité des eaux.

4.5. LES SITES DE LA GRILLE DE SÉLECTION PAR RAPPORT AU TYPE DE RÉAMÉNAGEMENT

Le type de réutilisation ou de réaménagement est noté par un indice qui peut avoir trois valeurs (cf. ann. 1) :

- **4** : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type sensible,
- 2 : réutilisation ou réaménagement réalisé (ou projeté) de type non sensible,
- **1** : sites en friche non réutilisés/non réaménagés, sans projet de réaménagement identifié actuellement.

Le tableau 6 et la figure 6 présentent le nombre de sites à activité terminée selon leur réaménagement actuel.

Sensibilité de réaménagement	Nombre de sites cartographiés	Nombre total de sites
Réaménagement sensible	611	614
Réaménagement non sensible	689	691
Non réaménagé donc en friche	169	170
Non renseigné	2	49

Tableau 6 - Répartition des sites à activité terminée (cartographiés ou non) selon leur réaménagement.

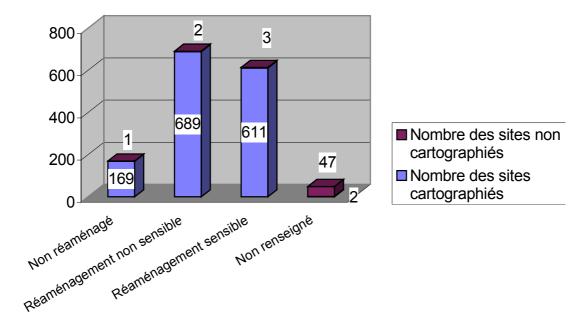


Figure 6 - Répartition des sites à activité terminée (cartographiés ou non) selon leur réaménagement.

Notons que quelques sites réaménagés (5) sont non cartographiés car, souvent trop anciens, la mairie a eu des difficultés pour les localiser exactement. A l'adresse indiquée dans la commune, se trouvent maintenant une maison, un logement ou autre réaménagement sensible ou non, qui se trouvent donc être l'occupation actuelle du site.

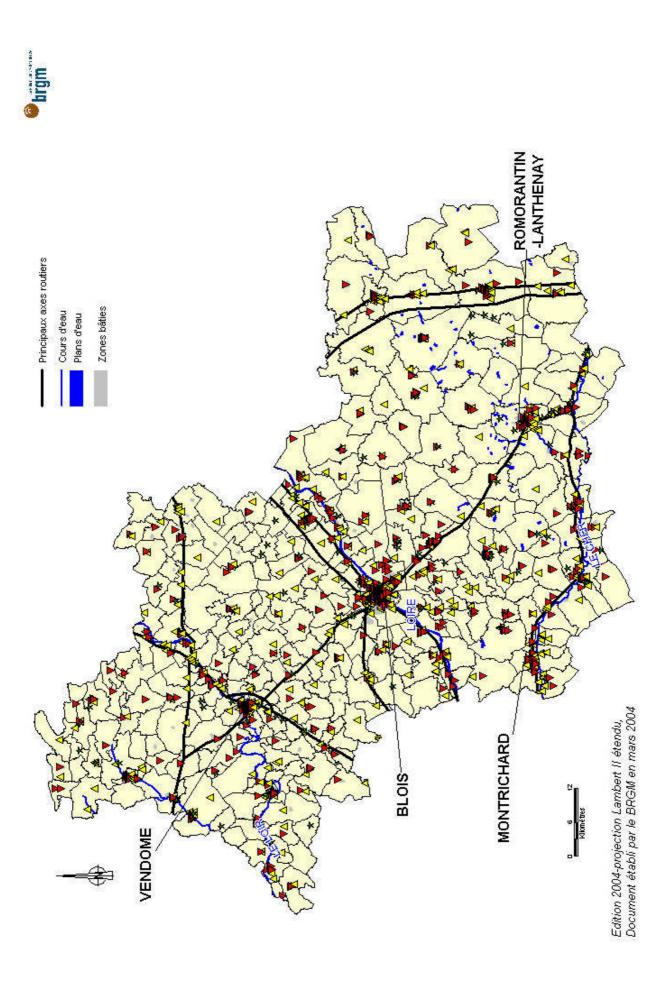
La carte 5 montre le type d'usage actuel pour les sites recensés et cartographiés à activité terminée.

Les sites réutilisés ou réaménagés sont au nombre de 1 300 et représentent 88 % du total des sites à activité terminée recensés et cartographiés (1 471).

Les principaux types d'usage sont :

- de type sensible (611 sites) tels les écoles, les centres de soins, les habitations, les espaces publics...,
- de type non sensible (689 sites) tels les commerces, les bureaux, les divers ateliers, les hangars....

Les réaménagements de type sensible sont relativement nombreux, du fait du nombre important d'activités très anciennes aménagées en maisons, ou de pompes à essence attenantes à des maisons et supprimées.



Carte 5 - Représentation des sites à activité terminée recensés et cartographiés par type de réaménagement dans le département du Loir-et-Cher.

Les sites non réutilisés ou non réaménagés, (friche, projet de réaménagement inconnu dans la commune) sont au nombre de 169, soit 11,5 %.

Provenant d'une information partielle ou peu précise, 49 sites à activité terminée ont été répertoriés en « non renseigné ». En effet, la plupart des communes renseigne l'état d'activité actuel (« activité terminée », « en activité », « ne sait pas ») sans préciser le type de réaménagement.

4.6. RÉSULTATS DE LA MISE EN OEUVRE DE LA GRILLE DE SÉLECTION

Neuf classes de sélection ont été établies par le croisement du critère « sensibilité / vulnérabilité » des eaux (ann. 1) et du critère « situation du site » en terme de réutilisation et/ou de réaménagement réalisé ou projeté.

	Vulnérabilité / Sensibilité				
	Code	4	3	1	
Situation du site	4	8	7	5a (r)	
	2	6	5b	3	
	1	5a(e)	4	2	

Le tableau 7 donne la répartition des 1 524 sites soumis à la grille de sélection par classes de sélection.

Classes de sélection	Sites à activité terminée
Classe 8	236
Classe 7	301
Classe 6	242
Classe 5a(r) et 5a(e)	142
Classe 5b	316
Classe 4	63
Classe 3	133
Classe 2	40
Non renseigné	51
TOTAL	1 524

Tableau 7 - Répartition des 1 473 sites (1 524 –51) soumis à la grille de sélection de BASIAS par classe de sélection.

Compte tenu que 51 sites ne peuvent être classés du fait que le type d'utilisation actuelle n'est pas connu, 1 473 sites se trouvent répartis dans les classes 8 à 2.

Les sites pouvant avoir un impact potentiel sur les personnes, via les eaux ou un usage sensible du terrain, sont à ce stade de la réflexion, ceux répartis dans les classes 8, 7, 6, 5a(r) ou 5a(e), **soit 921 sites.**

Les sites pouvant avoir un impact sur des aquifères sans cible identifiée, mais à forte vulnérabilité sont ceux des classes 5b et 4, **soit 379 sites**.

Les sites pouvant être, a priori, sans danger immédiat pour les personnes ou les aquifères, sont ceux en friche sans projet identifié et localisés sur des formations géologiques peu perméables ; ils sont regroupés dans les classes 3 et 2, soit 173 sites.

5. Bilan global et conclusion générale

5.1. LES DONNÉES STATISTIQUES DE L'INVENTAIRE DU DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

Les différentes données statistiques de l'inventaire des sites industriels du département du Loir-et-Cher sont résumées sur les schémas suivants : la figure 7 exprime l'état d'activité des sites inventoriés.

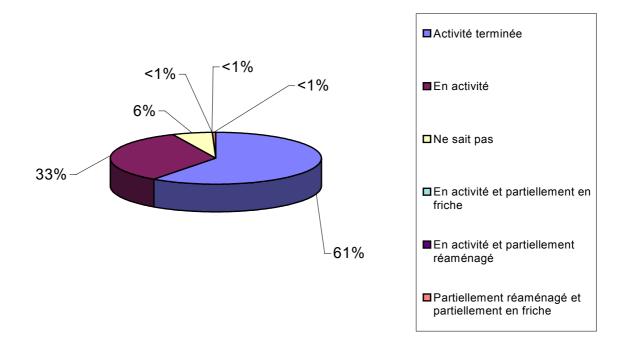


Figure 7 - « Etat d'activité » des 2 516 sites inventoriés.

La figure 8 exprime le pourcentage de sites cartographiés.

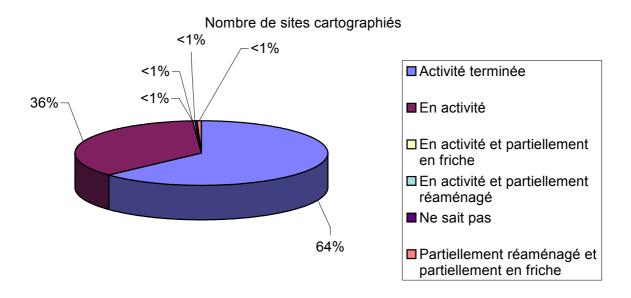


Figure 8 - Pourcentage de sites cartographiés (avec les coordonnées x et y).

La figure 9 présente la répartition des sites à activité terminée selon leur type de réaménagement.

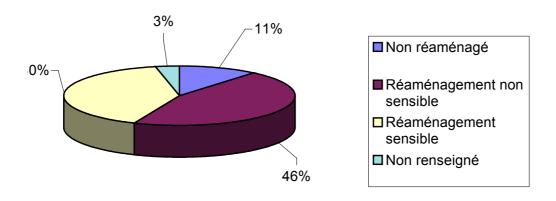


Figure 9 - Répartition par type de réaménagement des 1 524 sites cartographiés ou non, à activité terminée.

La figure 10 présente la répartition des sites en fonction de leur sensibilité vulnérabilité.

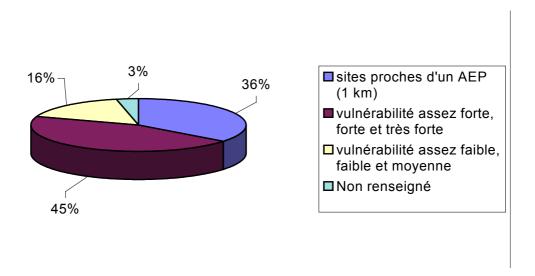


Figure 10 - Répartition en fonction de la vulnérabilité des 1 524 sites cartographiés ou non, à activité terminée.

La figure 11 montre la répartition des 1 473 sites, cartographiés, à activité terminée, dans les classes de sélection 8 à 2.

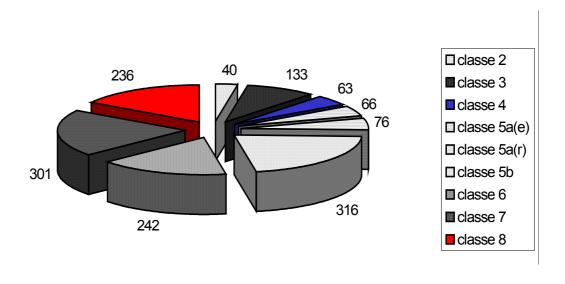


Figure 11 - Répartition par classes des sites soumis à la grille de sélection.

5.2. CONCLUSION GÉNÉRALE

Les fiches issues du dépouillement des dossiers dans les diverses archives du département du Loir-et-Cher (2 744 fiches instruites) ont permis, après regroupement des informations par site, d'identifier un certain nombre d'installations et/ou de sites.

Après consultation des communes, un certain nombre de sites a été supprimé (doublons), d'autres ont pu être ajoutés. A ce jour, la base de données BASIAS du Loir-et-Cher contient donc 2 516 sites.

Parmi ceux-ci:

- 836 ont encore une activité industrielle (33 %),
- 1513 sont à activité terminée (60 %),
- 151 ne sont pas renseignés sur l'état actuel d'activité (6 %),
- 5 sont en activité, partiellement réaménagés ou en friche (< 1 %),
- 11 sont partiellement réaménagés et partiellement en friche (< 1 %).

L'enquête communale et les visites de terrain ont donné de bons résultats sur la connaissance de **l'état actuel d'activité industrielle** des sites (en activité industrielle, activité industrielle terminée).

Par ailleurs 2 314 sites ont pu être cartographiés avec des coordonnées X et Y (soit 92 %). On notera que ce pourcentage de sites cartographiés est élevé.

Parmi les 1 524 (1 513 + 11 partiellement réaménagés et partiellement en friche) sites « à activité terminée », les niveaux de réaménagement pour un usage autre qu'industriel se répartissent de la façon suivante :

- 614 sites présentent un usage actuel de type sensible (soit 20 %),
- 691 sites présentent un usage actuel de type non sensible (soit 18 %),
- 170 sites sont sans réutilisation et/ou réaménagement identifié (soit 11 %),
- 49 sites ne sont pas renseignés car les informations relatives à l'usage actuel ne sont pas connues.

Parmi les 1 524 sites « à activité terminée » et cartographiés, les niveaux de sensibilité-vulnérabilité par rapport aux eaux souterraines sont répartis comme indiqué :

- 541 sites sont proches d'un AEP (< 1 km),
- 682 sites présentent une vulnérabilité assez forte, forte et très forte,
- 248 sites présentent une vulnérabilité assez faible, faible et moyenne,
- 51 sites ne sont pas renseignés.

Sur la base des critères environnementaux pris en compte, ces 1 524 sites sont répartis, soit dans les diverses classes de la grille sélection, soit ne sont pas renseignés, donc non classables :

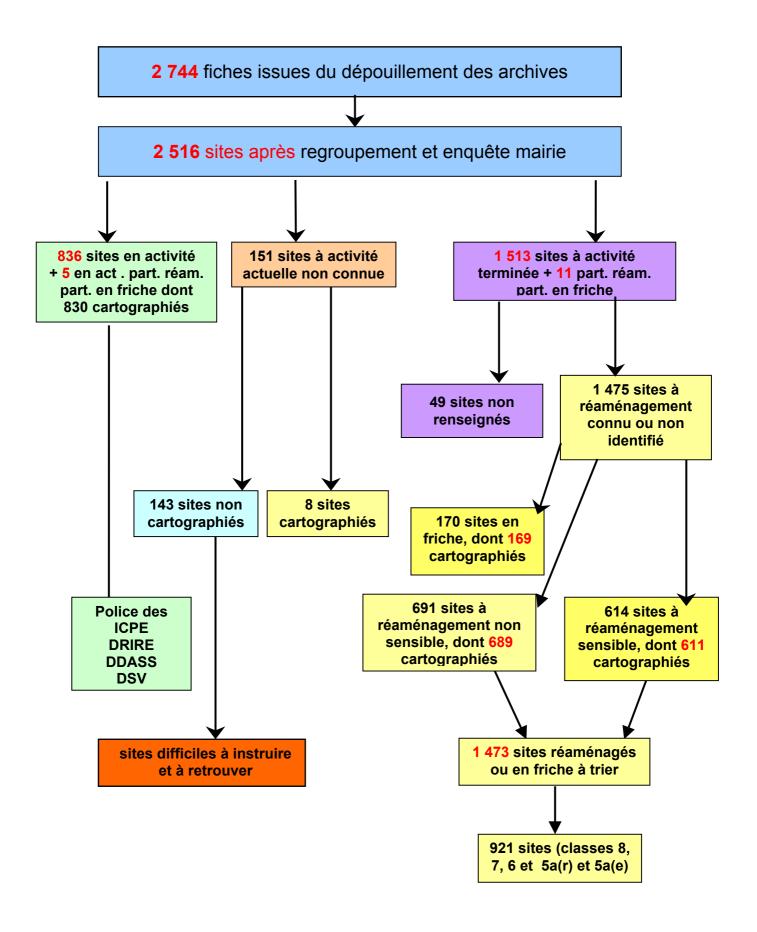
- **921 sites** sont répartis dans les classes 8, 7, 6 et 5a(r) et 5a(e) (soit %). Ils sont situés à proximité d'un AEP et/ou présentent un usage actuel de type sensible ;
- **379 sites** appartiennent aux classes 5b et 4. Ces sites se trouvent dans un contexte de vulnérabilité importante néanmoins sans cible connue et sans réutilisation et/ou réaménagement sensible identifié (soit %);
- **173 sites** sont dans les classes 3 et 2. Ces sites ne menacent aucune cible potentielle connue, ni aucun aquifère vulnérable et ne présentent pas à ce jour de réutilisation et/ou réaménagement de type sensible (soit %);
- **51 sites** ne sont pas renseignés en terme de classe de sélection car les informations relatives à l'usage actuel ne sont pas connues (%).

Toutes ces données sont regroupées dans le schéma suivant, qui indique les différentes données statistiques de l'inventaire, avec au départ 2 744 sites/installations issus de la 1ère saisie dans BASIAS. Cette démarche d'inventaire appliquée au département du Loir-et-Cher permet de soumettre à la réflexion du comité de pilotage des listes de sites pouvant éventuellement générer un impact sur les personnes ou l'environnement, via la proximité d'un AEP, ou via un réaménagement de type sensible. Il faut rappeler cependant qu'à l'issue de cet inventaire, les sites recensés représentent seulement une potentialité de pollution qui, à ce stade, n'est pas démontrée.

Les utilisateurs de ces données pourront définir, sur des critères spécifiques et pour des besoins propres, les sites sur lesquels des investigations complémentaires, de type diagnostic initial, seraient prioritairement à entreprendre.

Par ailleurs, l'inventaire n'est pas une fin en soi et cette base de données doit être la mémoire vivante des sites industriels. A ce titre, elle nécessiterait des mises à jour pour :

- satisfaire un incontournable et indispensable souci d'exhaustivité,
- suivre des changements de situation des sites recensés (cessations d'activité, réaménagements) et en garder la mémoire.



6. Moyens de communication et de diffusion

Conformément à la demande du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, tous les résultats de l'inventaire sont à vocation publique et conservés dans la base de référence nationale BASIAS dont la mise en œuvre est confiée au BRGM (cf. arrêté ministériel du 10 décembre 1998 paru au Journal officiel le 16 avril 1999). La finalité de cette base est de conserver la mémoire des sites industriels qu'ils soient en activité ou non.

A l'issue de l'inventaire, la livraison des données et de l'application informatique BASIAS, est faite aux financeurs pour une utilisation qui doit être conforme aux finalités conditionnant la déclaration de cette base auprès de la CNIL.

L'information du public sur l'existence de BASIAS et la consultation des résultats de l'inventaire sont réalisables par les moyens suivants précisés dans les circulaires 99-315 et 99-316 du 26 avril 1999 relatives à la diffusion des résultats d'un inventaire historique des sites industriels anciens, respectivement adressées aux préfets et aux directeurs des DRIRE par le ministère chargé de l'Environnement :

- fourniture à la préfecture des fiches papier des sites, regroupés par commune,
- fourniture à chaque mairie des fiches papier des sites de leur commune,
- information du Président du Conseil général, et de la Chambre départementale des notaires,
- mise sur Internet des données de l'inventaire via le site du BRGM http://basias.brgm.fr/,
- fourniture sur demande des fichiers à tous les organismes visés à l'article 4 de l'Arrêté ministériel du 10 décembre 1998 relatif à la création d'une base de données sur les sites industriels et les activités de service anciens : aux administrations, aux collectivités locales, à l'ADEME, à l'ANDRA, au BRGM, aux Agences de l'eau, aux établissements publics fonciers, aux CCI, aux SPPPI et aux associations d'industriels,
- diffusion large, notamment auprès des associations de protection de l'environnement des documents synthétiques lorsqu'ils sont établis.

La diffusion des données sur support papier ou sur support informatique doit être datée et accompagnée d'un préambule explicatif validé par le comité de pilotage.

Les résultats de l'inventaire sont donc consultables en préfecture, en mairie, au service régional du BRGM et sur internet.

CONSULTATION	Préfecture	Mairies	Service régional BRGM	Internet
Rapport	Х		X	
Fiches papier	Х	Х	X	
Fiches pouvant être téléchargées et cartes				Х

Le droit d'accès et de rectification des personnes concernées par les sites inventoriés (propriétaires et occupants en titre des sites concernés) s'exercent auprès de la préfecture du département concerné ou du service régional du BRGM.

DIFFUSION	Financeurs	Préfecture	Mairies
Cd-Rom (données récoltées et outil BASIAS)	X		
Rapport	X	X	
Préambule départemental	X	X	X
Fiches papier		X	X

Bibliographie

Inventaire d'anciens sites industriels (et d'activités de service), guide méthodologique

ADEME, février 1997, Version 1996. 163 p.

Callier L., Fauconnier D., Gérard J.P. et Nowak C. (2001) - Suivi et méthode des Inventaires Historiques Régionaux (années 2000-2001). BRGM/RP-50557-FR, 210 p., 1 fig., 2 tabl., 11 ann.

Gérard J.P. et Callier L. (2001) - Notice de l'application informatique BASIAS v2.0, Septembre 2001, Rapport BRGM/RP-51148-FR, 204 p., 61 fig., 89 images, 10 tab., 37 lexiques, 5 ann.

Inventaire des anciens sites industriels dans le département du Cher

BRGM, décembre 1997 Rapport BRGM/RP-39846-FR

Inventaire des anciens sites industriels dans le département de l'Eure-et-Loir

BRGM, septembre 2000 Rapport BRGM/RP-50378-FR

Inventaire des anciens sites industriels dans le département de l'Indre

BRGM, septembre 2001 Rapport BRGM/RP-50891-FR

Inventaire des anciens sites industriels dans le département du Loiret

BRGM, mai 2002 Rapport BRGM/RP-50890-FR

Inventaire des anciens sites industriels dans le département de l'Indre-et-Loire

BRGM, novembre 2003

Rapport BRGM/RP-52502-FR

Abréviations

ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

ANDRA Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

AEP Alimentation en Eau Potable

BASIAS Banque de données des Anciens Sites Industriels et Activités de service

BRGM Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CNIL Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés

DDASS Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales

DDE Direction Départementale de l'Equipement

DIREN Direction Régionale de l'Environnement

DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles

DRIRE Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

DLI Dépôt de Liquides Inflammables

ICPE Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

IGN Institut Géographique National

JO Journal Officiel

NAF(code modifié) Nomenclature des Activités Françaises adaptée à BASIAS

SEI Service de l'Environnement Industriel

Annexe 1

Critères de sélection pour la réalisation de diagnostics initiaux

(d'après annexe 8 du Guide ADEME, Version 1996)

Le recensement des sites industriels potentiellement pollués constitue la première étape de la nouvelle politique de traitement et de réhabilitation des sites et sols pollués définie par la circulaire ministérielle du 3 décembre 1993. Ce recensement s'effectue par trois voies complémentaires :

- le constat ou la déclaration d'une pollution sur un site industriel ancien ou en activité,
- l'étude systématique, avec définition de secteurs d'activités prioritaires, des sites industriels en activité,
- des études historiques permettant d'inventorier les sites industriels anciens sur lesquels a été exercée une activité susceptible d'être à l'origine d'une pollution de ces sites.

Les études historiques, menées généralement au niveau régional ou départemental, font l'objet d'un guide méthodologique « Inventaire historique des anciens sites industriels » élaboré conjointement par l'ADEME, le BRGM et le CNRS/CRESAL.

La définition et la mise au point des objectifs de telles études, c'est-à-dire :

- le périmètre géographique de l'étude,
- le type d'activité industrielle ou de site à recenser,
- la taille minimale des sites ou de l'activité à retenir,
- la période à inventorier,
- les données à acquérir pour chaque site,
- le type de rendu final de l'étude,

sont de la seule compétence du comité ou de la structure locale de pilotage de ces inventaires. En effet, ces objectifs dépendent essentiellement du contexte local, des moyens humains et financiers disponibles et de la volonté des différents partenaires de réaliser un recensement plus ou moins large et systématique.

Cependant, pour obtenir une homogénéité et une cohérence nationales des inventaires historiques régionaux, notamment pour ce qui concerne :

- les types d'activités ou de sites à considérer,
- la taille minimale des sites ou des activités à retenir,
- la structure locale de pilotage,

des recommandations ont été élaborées par le groupe de travail national sur les sites et sols pollués.

La suite logique des inventaires historiques est la réalisation de diagnostics initiaux, ou études de sols, et d'une évaluation simplifiée des risques sur les sites potentiellement pollués recensés et considérés comme prioritaires. Il est donc nécessaire à cet endroit de disposer de critères pertinents permettant de sélectionner parmi les sites répertoriés

ceux à retenir en priorité pour réaliser un diagnostic initial. En préalable, il conviendra de distinguer, parmi les sites inventoriés par les études historiques, les sites encore en activité (industrielle) et les sites anciens où l'activité (industrielle) a cessé. Les sites en activité seront « traités » dans le cadre normal du suivi exercé par les services d'inspection des installations classées.

Les critères et la méthodologie de sélection proposés concernent donc exclusivement les sites anciens et la sélection, parmi ceux-ci, des sites prioritaires pour la réalisation d'un diagnostic initial ou étude des sols et d'une évaluation simplifiée des risques.

1. La pertinence des critères de sélection

Le choix des sites prioritaires doit s'exercer de façon transparente, cohérente et homogène, d'où la nécessité de déterminer, au niveau national, les critères permettent d'opérer ce choix.

Les critères de sélection à retenir doivent donc être :

- pertinents vis-à-vis des risques de pollution des sites industriels et vis-à-vis de la santé publique,
- suffisamment discriminants pour permettre un « tri » efficace et efficient des sites (potentiellement) pollués anciens,
- d'un accès facile en termes d'informations à rechercher et à prendre en compte,
- clairs et sans ambiguïtés afin de ne pas laisser de place à des différences d'interprétation, ce qui serait contraire aux soucis de cohérence et d'homogénéité nationales.

2. Les critères de sélection proposés

Les différents critères proposés sont les suivants :

- la nature de la ou des activités industrielles exercées antérieurement sur le site,
- la situation du site, réaménagé ou non réaménagé (en friche),
- l'existence d'un projet identifié de réaménagement du site, projet décidé (maître d'ouvrage connu) et devant être réalisé à court ou moyen terme (date du projet précisée),
- la vulnérabilité des eaux souterraines ou superficielles (usage sensible ou prioritaire) au droit du site.

L'existence de plaintes répétées et attribuables à un site ancien n'est pas retenue comme critère de sélection : l'examen de ce type de situation relève de l'activité « classique » de suivi et d'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement.

2.1. Nature des activités

En ce qui concerne la nature de la ou des activités exercées antérieurement sur les sites inventoriés, trois groupes ont été définis, par ordre décroissant de priorité. Ils sont regroupés dans le tableau suivant.

GROUPE 1 (priorité 1)

- Installations de recyclage, de valorisation et d'élimination de déchets industriels spéciaux.
- Production et/ou stockages (associés ou non à l'activité de production) des industries de la chimie, de la pétrochimie, de la carbochimie, de la pharmacie et de la parapharmacie, des phytosanitaires, des pesticides, de l'extraction et du raffinage du pétrole, de la gazéification, la cokéfaction et la transformation de la houille.
- · Dépôts d'hydrocarbures et station-service.
- Industries de la métallurgie et fonderie de métaux non-ferreux, de la sidérurgie primaire des métaux ferreux (cokerie, agglomération de houille, haut fourneau, aciéries à oxygène,...) et du traitement de surface.
- Activités d'ennoblissement textile, de tannerie et de traitement du bois.
- · Activités de cristallerie et de céramique.
- · Imprimerie et papeterie.

GROUPE 2 (priorité 2)

- · Centrales thermiques (charbon, fuel).
- Sidérurgie secondaire (four à arc électrique,...) des métaux non-ferreux, transformation de l'acier (laminage, emboutissage,...) industries mécaniques et ateliers d'entretien ou de maintenance.

GROUPE 3 (priorité 3)

Autres activités (agricoles, agro-alimentaires, confection de vêtements, four à chaux...)

2.2. La situation du site

Les sites industriels anciens en friche seront distingués selon qu'il existera ou non un projet de réaménagement identifié et décidé.

Pour les sites réaménagés ou les projets de réaménagement, deux valeurs correspondant à des usages du site peuvent être retenues :

- zones sensibles : zone résidentielle ou zone d'activités récréatives ou zone d'activités sensibles (établissements d'enseignement, établissements médicaux,...).
- autres usages du site.

2.3. Vulnérabilité et sensibilité des eaux souterraines ou superficielles

Par ce critère, il s'agit de prendre en compte la vulnérabilité ou la sensibilité des eaux souterraines ou superficielles sous le double aspect : ressource existante pour l'alimentation en eau potable ou pour un usage sensible et patrimonial. Ce critère s'appréciera principalement par rapport aux documents des SDAGE et des SAGE.

3. La méthode de sélection proposée

L'objectif est de ranger, à l'aide des critères susmentionnés les sites anciens inventoriés en deux groupes :

- les sites prioritaires pour un diagnostic initial ou étude des sols,
- les sites non prioritaires, ces derniers devant cependant être « gardés en mémoire ».

L'idée est de faire, à l'issue du dépouillement des diverses archives et du premier regroupement dans le fichier informatique des sites industriels anciens, une présélection sur la base des activités du 1^{er} et du 2^e groupe tels que définis au §2.1. ci-dessus.

Le critère « situation du site » est alors croisé avec la « vulnérabilité/sensibilité » dont le concept est abordé de façon détaillée. Les codes à ces deux critères, présentés dans les paragraphes suivants, permettent de classer les sites présélectionnés (sur la base de l'activité) en 9 classes de priorité.

3.1. Codification et croisement des critères « situation du site » et « vulnérabilité/ sensibilité »

La « situation du site » est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs :

Les réaménagements de type sensible sont ceux définis au § 2.2.

La « vulnérabilité/sensibilité » du milieu est codée par un indice qui peut prendre trois valeurs, même si les cartes de vulnérabilité de certaines régions détaillent ce critère de façon plus fine :

- Sites localisés soit dans un périmètre de protection rapproché ou éloigné d'un captage alimentant en eau potable, une collectivité publique (AEP), ou à défaut, dans la zone d'alimentation de l'ouvrage, lorsqu'il n'y a pas de recouvrement argileux pour protéger l'aquifère capté, soit en amont de pisciculture, de conchyliculture, de zone de baignade. Il s'agit ici de prendre en compte la notion de cible potentielle quelles que soient la lithologie et la perméabilité des formations géologiques impliquées: 4
- Aquifères dans des formations vulnérables (terrains poreux ou très fissurés, tels que calcaire karstifié, alluvions sablo-graveleuses,). Il s'agit ici de noter la vulnérabilité sensu-stricto sans cible potentielle : 3
- Aquifères faiblement vulnérables (sables argileux, marne calcaire, molasse terrigène), ou terrains très peu perméables (formations épaisses d'argiles, limons, marnes, ...): 1

Ces codes ont été choisis de telle façon que le croisement de ces deux critères permette d'obtenir une grille (par addition des deux codes) avec un éventail des classes suffisamment étalé et donc suffisamment discriminant.

La grille ci-après présente les huit « classes » de priorité résultant du croisement des critères « situation du site » et « vulnérabilité/sensibilité »

		Vulnérabilité/Se	nsibilité	
	Code	4	3	1
Situation du site	4	8	7	5a
du Site	2	6	5b	3
	1	5a	4	2

3.2. Sélection des sites prioritaires

La sélection des sites prioritaires pour la réalisation de diagnostics initiaux et de l'évaluation simplifiée de risques s'effectuera donc ainsi :

- présélection, parmi les sites inventoriés, des sites sur lesquels ont été exercées des activités appartenant aux 1^{er} et 2^e groupes tels que définis au §2.1.,
- pour les sites présélectionnés, codification de leurs caractéristiques en termes de situation et de vulnérabilité/sensibilité, selon le système de codification défini au §3.1.1.,
- détermination de la classe de priorité selon la grille ci-dessus du §3.1.

Une étude de diagnostic initial et une évaluation simplifiés des risques devra être envisagée sur les sites des classes 8, 7, 6 et 5a qui rassemblent les sites pouvant avoir un impact sur les personnes, via des cibles potentielles liées à la vulnérabilité/sensibilité (du milieu) ou au réaménagement actuel ou projeté. Les priorités de réalisation de ces études doivent évidemment se lire ainsi :

Classe 8 > classe 7 > classe 6 > classe 5a.

Dans un second temps, et donc à plus long terme, les études pourront porter également sur les sites rangés en classes 5b et 4 qui rassemblent les sites placés dans un contexte de grande vulnérabilité, mais sans cible potentielle identifiée actuellement.

Il n'y a aucune urgence à étudier les sites des classes 3 et 2, qui ne se trouvent pas en amont de cible potentielle ni dans un contexte géologique vulnérable.

A l'intérieur de chaque classe, un sous-classement, laissé à l'appréciation du comité de pilotage, pourra être envisagé en fonction, par exemple, des accidents ou incidents connus, de l'importance de l'activité, ou d'autres détails recueillis au cours de la recherche historique.

La démarche de cette méthode a été testée sur la zone du bassin versant de l'étang de Thau dans l'Hérault par le BRGM et tient compte des enseignements tirés de ce test. Le retour d'expérience de son application sur une plus grande échelle conduira probablement à lui apporter des modifications et des améliorations.

Cette méthodologie de sélection est donc encore à considérer comme provisoire.

Annexe 2

Modèle de fiche de dépouillement adaptée à la saisie des données dans BASIAS

Inventaire des anciens sites industriels

Fiche utilisable pour les dépouillements d'archives, conforme à BASIAS

La fiche proposée a été élaborée sur la base des pages de saisie de BASIAS dans l'ordre de leur apparition à l'écran, afin de faciliter la saisie numérique des données, surtout si ce n'est pas la même personne qui dépouille et qui saisit. Dans ce dernier cas, et surtout si le dépouillement est réalisé par une équipe de plusieurs personnes, il est recommandé que ce soit, si possible, toujours la même personne qui saisisse afin de contrôler la fiabilité des données récoltées par les divers équipiers, et ainsi assurer une homogénéité de la saisie, avec un gain de temps et une meilleure efficacité.

Cette fiche rassemble l'essentiel des informations que l'on peut trouver dans les dossiers d'archives, ou pour certains champs, lors de la visite rapide des sites sur le terrain, étape à n'envisager qu'après le regroupement des fiches par site (même commune, même lieu, même adresse). Il est d'ailleurs recommandé dans la mesure du possible d'assurer ce regroupement des fiches, qui doivent être lisibles par tous, au fur et à mesure des dépouillements.

Il est recommandé aussi :

- en préalable aux dépouillements, de lire la notice d'explication des champs de BASIAS afin de s'imprégner fortement de la philosophie de ce type d'inventaire ;
- et après une semaine de dépouillement, de venir avec ses premières fiches pour faire un essai de saisie, afin de mieux comprendre le pourquoi et le comment de ce qui doit être fait.

Il est enfin rappelé que la personne qui dépouille a toute liberté pour compléter cette fiche par des commentaires particuliers chaque fois qu'on ne trouve pas de champ adapté à une information spécifique. Lors de la saisie, l'important est de consigner ces infos dans le champ « commentaire » adapté à l'information recueillie, tout en conservant la même logique. Pour cela, il existe un champ « commentaire » libre à chaque grand chapitre de BASIAS.

\sim	_	m	m		_	_
u	O	111	H	u	п	е

Indice départemental : date de création : / /

Créateur de la fiche :

Etat de connaissance : inventorié / pollué connu / traité

Commune principale :

Numéro INSEE:

Zone Lambert concernée : 1 Nord X : Y :

Référence des sources d'informations consultées (les plus précises possibles : lieu, série d'archive, N° dossier)

AD / PREF / DRIRE

Identification du site

Nom(s) usuel(s): Sous surveillance:?

Raison(s) sociale(s):

Siège(s) social(ux):

Commentaires:

Autres identifications: N° d'identification: Organismes:

Modificateurs: Nom du modificateur: date de modification:

Localisation du site Adresse disponible :

Localisation sommaire :

Lieu-dit:

Commentaires:

Altitude (Z) du site : Précision de Z : NGF, point coté, EPD

Carte géologique du site : maquette N°: Huitième :

Autres communes concernées (autres que celle de l'adresse) :

Cartes et plans consultés :

Nom	Echelle	date d'édition	présence du site?
plan de masse 1	1/	1	·
plan de masse 2	1/	1	
Plan de situation 1	1/	1	
Plan de situation 2	1/	1	
IGN	1/25 000	19	
IGN	1/20 000	19	

Propriété du site propriétaire(s) actuel(s) : multiple unique ?

commentaires:

date nom type exploitant?

Nom du cadastre date Echelle section cadastrale n°(s) de parcelle(s)

Activités du site

date début de la 1ère activité : date fin de la dernière activité : orig. date :

état du site ? activité terminée / en activité / en activité et partiellement en friche / en activité et partiellement réaménagé / ne sait pas / partiel. réaménagé et partiel. en friche

Commentaires:

Historique de l'activité

N° date début/date fin/code NAF/activ/Imp^{ce}/Groupe/autres informations orig. Rèf. Doss.

Produits

n° code produit Produit quantité m³ quantité ton/sem.

Exploitant(s) du site

n° date exploitation date fin d'exploitation Nom de l'exploitant

Accidents connus

Date type d'accident type de pollution milieu touché impact/êtres références du rapport commentaires : analyses éventuelles ?

Utilisation et projets

Nombre d'utilisateurs actuels : multiple unique néant ?

Nom de l'utilisateur Type de l'utilisateur Statut

Surface totale en ha: surface bâtie en m²: code POS:

Site réaménagé ? *oui non partiel^{nt} ?* en friche ? *oui nonpartiel^{nt} ?*

type de réaménagement : projet de réaménagement ?

Réaménagement sensible ? oui non ? maître d'ouvrage :

projet sensible ? oui non ?

Commentaires

Environnement du site

urbain Milieu d'implantation : commercial industriel péri-urbain rural

Formation Superficielle : *Arène (sabl-arg^{se})* Argile Néant Remblais Limon/Loess

Sabl./Grav./Gal

Substratum: Araile/Marne Calc.compact Calc.tendre/Craie Roch.crist./volc.

Sable/Grès Schistes

Captage AEP? Référence BSS Distance (m) Position périmètre de protection

Nom de la nappe : craie du Turonien sup. et du Sénonien Type de nappe : libre captive

Type aquifère : Poreux Fissuré Code du système aquifère Karstique

Référence de l'étude : Nom du système aquifère :

Amplitude piézométrique :

Coefficient de perméabilité : Profondeur minimale:

Zones de contraintes ou d'intérêts particuliers Distance (m) Commentaire associé

Commentaires

Classes de sélection du site

Code NAF ayant induit le classement.....

Activité..... groupe

Sensibilité/Vulnérabilité des eaux 1 NR 3

Type de réaménagement 1 NC NR 4

Classe du site.....

Importance de l'activité...... A D RA

Accidents et/ou pollutions connus pas d'accident connu / un accident / plus d'un

accident

Etudes et actions engagées

Etude(s) connue(s): Requalification paysagère connue :

Diagnostic initial A

Diagnostic initial B

Evaluation simplifiée des risques

Hiérarchisation

Diagnostic approfondi

Traitement

Bibliographie

Sources d'informations :

Chronologie de l'information :

Autres sources:

Données complémentaires :

Synthèse historique :

Annexe 3

Nombre de sites recensés par ordre alphabétique de communes

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement en friche	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
ANGÉ	6	2				
AREINES	1					
ARTINS	1	1				
ARVILLE	1					
AUTAINVILLE	1					
AUTHON	2	2				
AVARAY	3				1	
AVERDON	4	2				
AZÉ	1					
BILLY	1	2				
BINAS	7	5				
BLOIS	224	107			48	1
BOISSEAU	1					
BONNEVEAU		1				
BOUFFRY	1					
BOURRÉ	7	2				
BOURSAY	1					
BRACIEUX	11	4				
BRÉVAINVILLE	1					
BUSLOUP	1	1				
CANDÉ-SUR- BEUVRON	2	2				
CELLE	1					
CELLETTES	11	4				
CHAILLES	4	4			1	
CHAMBON-SUR-CISSE	2	1				
CHAMBORD	4					
CHAMPIGNY-EN- BEAUCE	3	2				
CHAON	2					
CHÂTEAUVIEUX	1					
CHÂTILLON-SUR- CHER	5	2				
CHÂTRES-SUR-CHER	3	1			2	

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
CHAUMONT-SUR- LOIRE	5	1			
CHAUMONT-SUR- THARONNE	4	2			
CHAUVIGNY-DU- PERCHE	1				
CHÉMERY	4	4		1	
CHEVERNY	5				
CHISSAY-EN- TOURAINE	5	3		2	
CHITENAY	4	1			
CHOUE	2	2			
CHOUSSY		2			
CHOUZY-SUR-CISSE	7	3			
CONAN	3	1			
CONTRES	25	20		2	1
CORMENON	8	11			
CORMERAY	3	2		1	
COUDDES	3	1			
COUFFI	2				
COULANGES	1				
COULOMMIERS-LA- TOUR	3	1			
COUR-CHEVERNY	14	5			
COUR-SUR-LOIRE	1				
COURBOUZON	1				
COURMEMIN	2			1	
COUTURE-SUR-LOIR	7	1			
CROUY-SUR-COSSON	3				
CRUCHERAY	2	1			
DANZÉ	1	2		1	
DHUIZON	4	8			
DROUÉ	10	8			
EPIAIS	1				
ÉPUISAY	1	2			

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement en friche	En activité et partiellement réaménagé		Partiellement réaménagé et partiellement en friche
FAVEROLLES-SUR- CHER		2				
FEINGS	2					
FONTAINE-LES- COTEAUX	1	1				
FONTAINE-RAOUL	2	1				
FONTAINES-EN- SOLOGNE	3	1				
FORTAN	3					
FOSSÉ	2	7				
FOUGÈRES-SUR- BIÈVRE	2	3			1	
FRESNES		1				
FRÉTEVAL	5	2			2	
GIÈVRES	8	5			1	
GY-EN-SOLOGNE	1					
HERBAULT	7	4			2	
HOUSSAY	2					
HUISSEAU-EN- BEAUCE	2					
HUISSEAU-SUR- COSSON	3	3			1	
JOSNES	3	5				
LA CHAPELLE- ENCHÉRIE	1					
LA CHAPELLE-SAINT- MARTIN-EN-PLAINE	5					
LA CHAPELLE- VENDÔMOISE	2	3				
LA CHAPELLE- VICOMTESSE	2	1				
LA CHAUSSÉE-SAINT- VICTOR	30	23			2	
LA COLOMBE	2	1				
LA FERTÉ- BEAUHARNAIS	3	1				
LA FERTÉ-IMBAULT	3	3				
LA FERTÉ-SAINT-CYR	10	6				

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
LA FONTENELLE	4				
LA MAROLLE-EN- SOLOGNE	1	3			
LA VILLE-AUX-CLERCS	7	1			
LAMOTTE-BEUVRON	27	21		2	
LANCÉ	4				
LANDES-LE-GAULOIS	5	1			
LANGON	5				
LE GAULT-DU -PERCHE	1	2			
LE PLESSIS-DORIN	2			2	
LE POISLAY	1				
LE TEMPLE	1	1			
LES ESSARTS	1				
LES HAYES	1				
LES MONTILS	5	1			
LES ROCHES- L'ÉVÊQUE	2				
LESTIOU	1				
LIGNIÈRES	1				
LISLE	2				
LUNAY	2	2		1	
MARCHENOIR	9				
MARCILLY-EN-GAULT	5				
MAREUIL-SUR-CHER	1	1			
MAROLLES	1	2			
MAVES	3	1			
MAZANGÉ	2				
MÉHERS	2				
MEMBROLLES	3		_		
MÉNARS	3	2		1	
MENNETOU-SUR- CHER	5	3			
MER	30	19		3	
MESLAND				2	

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement en friche	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
MESLAY		1				
MEUSNES	3	2				
MILLANCAY	8	2			1	
MOISY	3					
MOLINEUF	4					
MONDOUBLEAU	18	7		1		
MONT-PRÈS- CHAMBORD	7	7			1	
MONTEAUX	3	1				
MONTHOU-SUR- BIÈVRE	1					
MONTHOU-SUR-CHER	3			1		
MONTLIVAULT	3	1				
MONTOIRE-SUR-LE- LOIR	29	22			3	1
MONTRICHARD	29	20		1	1	
MONTRIEUX-EN- SOLOGNE	4					
MORÉE	9	3				
MUIDES-SUR-LOIRE	10	1				
MULSANS	2	1				
MUR-DE-SOLOGNE	12	4				
NAVEIL	4	8				
NEUNG-SUR- BEUVRON	9	3	1			
NEUVY	5	3				
NOUAN-LE-FUZELIER	11	7			1	
NOURRAY	1					
NOYERS-SUR-CHER	13	13			1	
OISLY	3					
ONZAIN	11	7				
ORÇAY	1	1				
ORCHAISE	4	2				
OUCHAMPS	3					
OUCQUES	9	9			1	

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
OUZOUER-LE-DOYEN	2				
OUZOUER-LE- MARCHÉ	9	10			
PEZOU	12	1			
PIERREFITTE-SUR- SAULDRE	4	2		1	
PONTLEVOY	10	5			
POUILLÉ	1	1			
PRAY	1	1			
PRUNAY-CASSEREAU	4	2		2	
PRUNIERS-EN- SOLOGNE	4	4		2	1
RAHART	2	1			
RENAY	1				
RILLY-SUR-LOIRE	1	1			
ROCÉ		1			
ROMORANTIN- LANTHENAY	78	46		19	4
RUAN-SUR-EGVONNE	1				
SAINT-AGIL	3				
SAINT-AIGNAN	27	8		1	
SAINT-AMAND- LONGPRÉ	6	6			
SAINT-ARNOULT	2				
SAINT-AVIT	3				
SAINT-BOHAIRE	2				
SAINT-CLAUDE-DE- DIRAY	1	2			
SAINT-CYR-DU-GAULT	3	1			
SAINT-DENIS-SUR- LOIRE	2	2			
SAINT-DYÉ-SUR-LOIRE	5	1		1	
SAINT-ÉTIENNE-DES- GUÉRETS	1				
SAINT-FIRMIN-DES-PRÉS	4	2			
SAINT-GEORGES-SUR- CHER	8	4			

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement en friche	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
SAINT-GERVAIS-LA- FORÊT	11	4			2	
SAINT-GOURGON	2	1				
SAINT-HILAIRE-LA- GRAVELLE	4	1				
SAINT-JEAN- FROIDMENTEL	4	1				
SAINT-JULIEN-DE- CHEDON	3	2				
SAINT-JULIEN-SUR- CHER	1	2				
SAINT-LAURENT- NOUAN	17	13				1
SAINT-LÉONARD-EN- BEAUCE	1	1				
SAINT-LUBIN-EN- VERGONNOIS	2					
SAINT-MARTIN-DES- BOIS	1	2				
SAINT-OUEN	9	21			5	
SAINT-RIMAY	1					
SAINT-ROMAIN-SUR- CHER	4	2				
SAINT-SULPICE	2	5				
SAINT-VIÂTRE	14	6				
SAINTE-ANNE		1				
SALBRIS	33	23			4	1
SAMBIN	3	1				
SANTENAY	1	1				
SARGÉ-SUR-BRAYE	8	4				
SASSAY	4	1				
SAVIGNY-SUR-BRAYE	16	11				
SEIGY	2	2				
SEILLAC	1					
SELLES-SAINT-DENIS	3	5			3	
SELLES-SUR-CHER	22	15			6	
SELOMMES	3	2				

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
SÉRIS	1				
SOINGS-EN-SOLOGNE	6	3			
SOUDAY	3	1			
SOUESMES	5	2			
SOUGÉ	2				
SOUVIGNY-EN- SOLOGNE	1	1			
SUÈVRES	6	5		1	
TALCY	2				
TERNAY	2	1			
THEILLAY	11	8	1		
THENAY	6	1			
THESÉE	6	1			
THORÉ-LA-ROCHETTE		1		3	
THOURY		1			
TOUR-EN-SOLOGNE	1				
TOURAILLES	1	1			
TRÉHET	1				
TRIPLEVILLE	2				
TROO	6	2			
VALAIRE	1				
VALLIÈRES-LES- GRANDES	3	2			
VEILLEINS	1				
VENDÔME	98	35		12	1
VERDES	2	1			
VERNOU-EN- SOLOGNE	2	3			
VEUVES	2	1			
VIEVY-LE-RAYE		1			
VILLEBAROU	5	12			
VILLEBOUT		1			
VILLECHAUVE	1	1			
VILLEDIEU-LE- CHATEAU	4				

Communes	Activité terminée	En activité	En activité et partiellement en friche	En activité et partiellement réaménagé	Ne sait pas	Partiellement réaménagé et partiellement en friche
VILLEFRANCHE-SUR- CHER	15	12				
VILLEFRANCOEUR	1	2				
VILLEHERVIERS	1	2				
VILLEMARDY	2					
VILLENY	3					
VILLERABLE	6	2				
VILLERBON	1	2				
VILLERMAIN	1					
VILLEROMAIN	2					
VILLETRUN	1	1				
VILLEXANTON	1	1				
VILLIERS-SUR-LOIR	1					
VILLIERSFAUX	1					
VINEUIL	13	15				
VOUZON	3	2				
YVOY-LE-MARRON	3					

Annexe 4

Corrélation entre les codes des activités selon la nomenclature française (NAF modifiée) et les groupes d'activité définis par le ministère chargé de l'environnement /SEI

Remarques préliminaires (version du 31/12/2001)

1. SUR LE LEXIQUE « ACTIVITÉS » (CODE NAF MODIFIÉ) UTILISÉ DANS LA BASE DE DONNÉES BASIAS

- De nombreux chapitres des codes NAF originels (F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q) traitant plutôt de commerce, de petits métiers ou d'activités de services collectifs ou individuels n'ont pas été repris (ou que très partiellement) dans le lexique n° 17 de BASIAS. Parmi ces chapitres, seules les activités pouvant être une installation classée pour la protection de l'Environnement soumise à déclaration ou à autorisation, ou pouvant éventuellement constituer un risque potentiel ou être à l'origine de pollutions, ont été retenues (ainsi que leur code NAF modifié associé) et regroupées dans un chapitre s'intitulant « activités de services collectifs ou personnels ».
- Les activités des codes NAF modifiés retenus dans ce lexique n° 17 ont été complétées par quelques précisions pour le rendre plus facilement exploitable, ainsi que par des activités qui, initialement, n'y figuraient pas. Tous ces rajouts apparaissent en italique par rapport aux codes NAF originels.
- Lors de la saisie, il faut aussi considérer que lorsqu'il y a « fabrication » ou « utilisation » d'un produit, il y a forcément « stockage ».
- Lors des IHR les activités des groupes 1 et 2 du SEI sont généralement retenues, ainsi que certains sites d'activités du groupe 3 dès lors qu'ils ont une installation (dépôt, stockage, DLI) qui se rapporte aux groupes précédents. Il est important de noter les différentes installations et activités d'un site pour bien appréhender son évolution. Lorsque la localisation d'un site du groupe 3 aura été établie, ces données devront cependant être conservées.
- A la demande de l'ANDRA, il est aussi recommandé de retenir les sites potentiellement radiologiques quel que soit le groupe SEI de l'activité générique.

2. SUR LES CORRÉLATIONS ENTRE LES CODES NAF ET LES GROUPES D'ACTIVITÉ DÉFINIS PAR LE MATE/SEI

- Chaque site industriel est défini par au moins une activité pendant une période donnée, ou par des activités différentes qui se sont succédé au fil du temps.

Il est nécessaire de rappeler qu'un site industriel peut avoir plusieurs installations, comme par exemple, un atelier de peinture, un quai de déchargement, une cuve à fuel, un entrepôt de solvants, un stockage de déchets, etc., chacune participant à une activité générale du site. Il faut donc garder à l'esprit cette notion « d'installation » différente de la notion « d'activité » qui les englobe toutes et qui est associée à une adresse.

Chacune des activités du site, unique ou multiples au fil du temps sur un même lieu, est consignée dans BASIAS sous la forme d'un des codes d'activité (cf. lexique n° 17) dont la quasi totalité correspond à des activités, mais dont certains, parmi ceux

rajoutés, correspondent à des installations participant à l'activité générale du site concerné.

Pour établir la corrélation entre une activité et le groupe (1^{er}, 2^e, ou 3^e) défini par le SEI, trois cas peuvent se présenter pour chaque activité pratiquée sur le site (point 1, 2 et 3).

- Soit la raison sociale exprime clairement l'activité dominante du site industriel considéré, comme par exemple, « la tannerie de l'ouest » ou « cokerie X », dans ces cas le code NAF à associer au site et le groupe d'activité correspondant sont évidents, respectivement DC19.1/groupe 1 et DF23.1/groupe 1;
- 2) Soit la raison sociale est un terme elliptique qui donne peu de précision sur les diverses installations du site, parmi lesquelles certaines pourraient présenter un risque pour les personnes ou l'environnement, comme par exemple « Société de tissage X », dans ces cas le site sera codé de la façon suivante, soit DB17.2/groupe 3 à défaut de précisions sur les diverses installations, soit DB17.3/groupe 1 si le dossier mentionne la présence d'un atelier de teinture des tissus sur ce même site industriel :
- 3) Soit la raison sociale est peu explicite, comme par exemple « Société Untel et Fils », dans ces cas, qui s'apparentent au précédent, et à défaut d'autres précisions sur l'activité générale, le site sera codé en fonction de celles des installations, signalées sur ce même site, qui présentent le plus de risque. Si la société considérée ne fait, par exemple, que du commerce de véhicules, elle sera codée G50.1/groupe 3, mais si elle a aussi un atelier de carrosserie et peinture elle sera codée alors G50.2b/groupe 2, ou si elle a de surcroît une ou des pompes pour distribuer du carburant comme une station service, elle sera codée G50.5/groupe 1.
- Quelques codes NAF présentés dans le lexique n° 17 de BASIAS correspondent à des installations, dont certaines notamment transformateur/code E40.1d et D.L.I./code Z3 sont quasiment présentes sur tous les sites industriels et même dans de nombreux immeubles non industriels. Considérer toutes ces installations en groupe 1 rendrait la méthode de sélection des sites trop peu sélective.

On pourrait donc envisager, a priori, de retenir les bases suivantes, lesquelles présentent cependant un biais et devront, de ce fait, être soumises à la réflexion et à l'approbation du comité de pilotage régional :

- Pour les transformateurs, c'est le groupe de l'activité dominante du site concerné qui sera pris en compte. Pour les rares cas où la fonction du site est uniquement la transformation du courant à haute tension (accumulation de plusieurs transformateurs), le groupe 1 pourrait être envisagé.
- Pour les DLI présents sur un site dont l'activité est floue ou non connue, le groupe 1 pourrait être attribué, par application du principe de précaution, pour tous les stockages > ou = à 30 m³ (volume de stockage retenu comme seuil minimal pour prendre en compte le site dans l'inventaire, lors du cadrage de l'opération par le comité de pilotage).

- Le groupe 1 est aussi à retenir pour tous les distributeurs d'hydrocarbures, à cause des problèmes posés par la pérennité des égouttures, quelle que soit la capacité de stockage de la station service.
- Pour les DLI, quels que soient leurs volumes, présents sur un site dont l'activité générale est connue, cette activité sera codifiée selon le code NAF approprié et le groupe SEI correspondant, ainsi que le code et le groupe SEI 1 se rapportant au DLI. Il sera alors nécessaire de préciser, si possible, dans le chapitre « produit » le type de liquide inflammable concerné et le volume de stockage en une ou plusieurs cuves si tant est que ces informations sont consignées dans les dossiers d'archives consultés.
- Pour les pressings de quartier, s'ils sont retenus par le comité de pilotage de l'IHR, le code d'activité à utiliser, selon le code NAF modifié, sera : 093.0.

Il faut rappeler que ces principes doivent être confirmés ou précisés par le comité de pilotage régional.

Menu principal du code NAF modifié

- A. Agriculture, Chasse, Sylviculture
- B. Pêche, Aquaculture
- C. Industrie extractive (mine, carrière, sablière, argilière, gypse, sels...)
- D. Industrie Manufacturière
 - DA. Industries Agricoles et Alimentaires
 - DB. Industries Textiles et Habillement (et corde)
 - DC. Industries du Cuir et de la Chaussure
 - DD. Travail du bois et fabrication d'articles en bois
 - DE. Travail du papier et carton/Edition, imprimerie
 - DF. Cokéfaction, Raffinage, Industries nucléaires, et sources radioactives
 - DG. Industrie chimique
 - DH. Industrie du caoutchouc et des plastiques (PVC, polystyrène,...)
 - DI. Fabrication *et préparation* d'autres produits minéraux non métalliques (pierre, verre, céramique, terre cuite, ciment, plâtre, chaux, soufre, enrobés, réfractaires...)
 - DJ. Métallurgie et travail des métaux (dont traitements de surface, traitement électrolytique; mécanique générale)
 - DK. Fabrication de machines et *équipements* (constructions mécaniques de tous types y compris armes) et munitions
 - DL. Fabrication d'équipements électriques (*y compris piles et accumulateurs*) ou électroniques
 - DM. Fabrication de matériel de transport
 - DN. Autres industries manufacturières (dont récupération et régénération : chiffonniers, ferrailleurs)
- E. Production et distribution d'électricité (y compris transformateur), de gaz, d'eau, et de chaleur (y compris compression, réfrigération, soufflerie)
- Activités de services collectifs ou individuels (forage, commerce, garage, station service, transports, laboratoire d'analyse, assainissement, déchets, DLI, stockages divers)
 - F. Métiers de la construction
 - G. Commerces, Réparations (autos, machines diverses, articles domestiques...)
 - I. Transports, Communications (air, terre, eau)
 - K. Immobilier, Locations, Services aux entreprises
 - N. Santé, Action sociale
 - O. Services collectifs, sociaux ou personnel
 - Z. Autres activités ou installations collectives ou privées

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explications
A. 01. 01.1 01.1g 01.2 01.3 01.4 01.5	AGRICULTURE, CHASSE, SYLVICULTURE AGRICULTURE, CHASSE, SERVICES ANNEXES Culture (légumes, céréales, fruits, fleurs, pépinières Viticulture Elevage Culture et élevage associés Services annexes à l'agriculture (coopérative agrico produits agricoles : stockage de phytosanitaires, pe Chasse SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIERE, SERVICES ANNEXES	3 3 3 ole, entrepôt de
	PÊCHE, AQUACULTURE Pêche Pisciculture, aquaculture, conchyliculture	3 3
C.	INDUSTRIES EXTRACTIVES	
	EXTRACTION DE PRODUITS ENERGETIQUES EXTRACTION DE HOUILLE, DE LIGNITE ET DE TOURBE Extraction et agglomération de la houille Extraction mais sans agglomération (Cf. 10.1b) de la Agglomération de la houille (utilisation de brai) Extraction et agglomération du lignite Extraction et agglomération de la tourbe EXTRACTION D'HYDROCARBURES; SERVICES ANNEXE Extraction d'hydrocarbures (concession minière d'expétrole et forage) Services annexes à l'extraction d'hydrocarbures (bases extraction de miniere d'expétrole et forage) EXTRACTION DE MINERAIS D'URANIUM	1 3 3 ss xploitation du 1
12.		souhaité par l'ANDRA
14.1c 14.1d 14.1e	Extraction de pierres pour la construction Extraction de calcaire industriel et de craie Extraction de gypse Extraction d'ardoise	3 1 3 3 3 1 3 3
14.2 14.2a	Extraction de sables et d'argiles Production de sables et de granulats	3 3 souhaité par l'ANDRA
		•

NAF	Libellé Groupe SEI/Explicat	ions
14.3	Extraction de minéraux pour l'industrie chimique (ex : soufre, sulfate, baryum,) et d'engrais naturels (phosphate, potasse)	1
14.4 14.5 14.6	Production de sel Activités extractives n.c.a.	3 i t 1
D.	INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	
DA. 15. 15.1	INDUSTRIES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES INDUSTRIES ALIMENTAIRES Industrie des viandes, de la charcuterie et des os	3
15.2	(dégraissage, dépôt, équarrissage) Industrie du poisson	3 3 3
15.3 15.4	Industrie des fruits et légumes (y compris jus de fruits et de légumes) Industrie des corps gras (huile végétale et animale, y compris fonderie de suif), hors huile minérale (cf. DF.23.2)	3
15.5 15.6 15.7	Industrie laitière (y compris glaces et sorbets) Travail des grains (<i>farine</i>) ; fabrication de produits amylacés Fabrication d'aliments pour animaux	3 3 3
	Autres industries alimentaires (pain, chocolat, bonbons, pâte, café, condiments, diététique,) Industrie des boissons (autres que jus de fruits et de légumes) Production de boissons alcooliques distillées et liqueurs Production de vin, cidre et bière Industrie des eaux et des boissons rafraîchissantes INDUSTRIE DU TABAC	3 3 3 3 3
16. DB. 17.	INDUSTRIE DU TABAC INDUSTRIE TEXTILE ET HABILLEMENT INDUSTRIE TEXTILE	3
17.1 17.2 17.3 17.4	Filature, peignage, pelotonnage Tissage Ennoblissement textile (<i>teinture</i> , <i>impression</i> ,) Fabrication d'articles textiles	3 3 1 3
17.5 17.6 18.	Autres industries textile (synthétique ou naturel : tapis, moquette, corde, filet, coton, ouate,) Fabrication d'étoffes à maille INDUSTRIE DE L'HABILLEMENT ET DES FOURRURES	3 3
18.1 18.2 18.3	Fabrication de vêtements en cuir Fabrication de vêtements en textile Industrie des fourrures	3 3 3
DC. 19.1	INDUSTRIE DU CUIR ET DE LA CHAUSSURE Apprêt et tannage des cuirs (tannerie, mégisserie, corroierie peaux vertes ou bleues)	1
19.2 19.3	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie Fabrication de chaussures	3

NAF	Libellé	Groupe SEI/Explication	ns
DD. 20.1 20.1a 20.1b 20.2 20.3 20.4 20.5	TRAVAIL DU BOIS ET FABRICATION D'ARTICLES EN BO Sciage, rabotage, imprégnation du bois Sciage et rabotage du bois Imprégnation du bois (fongicides, vernis, insecticion Fabrication de panneaux de bois (aggloméré, cont Fabrication de charpentes et de menuiseries Fabrication d'emballages en bois Fabrication d'objets divers en bois ou liège, et vans	3 les) 1 re-plaqué,) 3 3	
DE. 21. 21.1 21.2	INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON; EDITION ET IMI INDUSTRIE DU PAPIER ET DU CARTON Fabrication de pâte à papier, de papier et de carto Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier	n 1	
22.	emballage,) EDITION, IMPRIMERIE, REPRODUCTION	3	
22.1 22.2 22.3	Edition (livres, revues, journaux,) Imprimerie (y compris reliure, photogravure,) Reproduction d'enregistrements (vidéo, son, informant fabrication des supports (bandes, disques : c		
DF. 23.1 23.2	COKEFACTION, RAFFINAGE, INDUSTRIES NUCLEAIRES Cokéfaction (cokerie, distillation de goudron, traite ammoniacales) Raffinage, distillation et rectification du pétrole et/o	ment des eaux 1	VES
23.3	d'huile minérales Elaboration et transformation de matières nucléaire	1 es 3	
23.4	Utilisation de sources radioactives et stockage de radioactives (solides, liquides ou gazeuses)	souhaité par l'ANDRA substances 3 souhaité par l'ANDRA	
DG. 24.1 24.1a 24.1c 24.1e 24.1g 24.1j	Industrie chimique de base Fabrication de gaz industriels Fabrication de colorants, de pigments et d'encres Fabrication d'autres produits chimiques inorganique Fabrication d'autres produits chimiques organiques Fabrication de produits azotés et d'engrais		
24.1I	Fabrication de matières plastiques de base	souhaité par l'ANDRA 1	
24.1n 24.1o 24.2	Fabrication de caoutchouc synthétique Fabrication, fusion, dépôts de goudron, bitume, as Fabrication et/ou stockage de produits agrochimique fongicides, insecticides,)	ues (<i>phytosanitaires,</i> 1	
24.3 24.4	Fabrication et/ou stockage de peintures, vernis ou Industrie pharmaceutique et laboratoire de recherc		
24.5	Fabrication de savons, de parfums et de produits d	•	

NAF	Libellé Groupe S	SEI/Explications
24.5c 24.6	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien Fabrication de parfums et de produits pour la toilette Fabrication d'autres produits chimiques Fabrication de produits explosifs et inflammables (allumettes feux d'artifice, poudre,)	1 1 1 s, 1 par l'ANDRA
24.6c	Fabrication et/ou stockage de colles, gélatines, résines synth	•
	gomme, mastic, Fabrication d'huiles essentielles Fabrication de produits chimiques pour la photographie Fabrication, dépôt et retraitement de supports de données	1 1 1
24.61	(bandes, disques, film) Fabrication de produits chimiques à usage industriel	1 1
24.7	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	1
DH. 25.1	INDUSTRIE DU CAOUTCHOUC ET DES PLASTIQUES Industrie du caoutchouc (dont fabrication et/ou dépôt de pne	1 us neufs
25.2	et rechapage,) Fabrication, transformation et/ou dépôt des matières plastique (PVC, polystyrène,)	1 ues 1
DI. 26.1 26.2	FABRICATION D'AUTRES PRODUITS MINERAUX NON METALLIQUE Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argentu (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche) Fabrication de produits céramiques (domestique, sanitaire, is réfractaire, faïence, porcelaine)	re 1 solant, 1
26.3	souhaité Fabrication de carreaux en céramique	par l'ANDRA
26.4	Fabrication de carreaux en ceramique Fabrication de tuiles et briques et de produits divers en terre cuite (tuilerie, poterie, briqueterie)	•
26.5	Fabrication de ciment, chaux et plâtre (centrale à béton,)	3
26.6 26.7 26.8	Fabrication d'ouvrages <i>en ciment</i> , béton ou en plâtre ; de mo Travail de la pierre (<i>taille, concassage, criblage, polissage</i>) Fabrication et <i>préparation</i> de produits minéraux divers	3 3
26.95		par l'ANDRA
20.0a	Fabrication de produits abrasifs souhaité	par l'ANDRA
26.8d	Centrale d'enrobage (graviers enrobés de goudron, pour les	routes
26.8e	par exemple) Fabrication et trituration du soufre ; fabrication de mèches so	1 oufrées 1
	Fabrication, utilisation et stockage d'amiante et de produits a (Fibrociment)	
DJ.	METALLURGIE ET TRAVAIL DES METAUX	
27. 27.1 27.2	METALLURGIE Sidérurgie Fabrication de tubes	1 1
27.3	Première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage	ge, étirage) 1

NAF	Libellé Groupe SEI/Explicat	ions
27.4	Production de métaux non ferreux (broyage et traitement des minerais)	1
27.4c 27.4d	Production de métaux précieux Production d'aluminium Première transformation de l'aluminium Production de plomb, de zinc ou d'étain	1 1 1 1
27.4g	Première transformation du plomb, du zinc ou de l'étain souhaité par l'ANDR	1 A
27.4k 27.4m 27.5 27.5a 27.5c	Production de cuivre Première transformation du cuivre Métallurgie des autres métaux non ferreux Fonderie Fonderie de fonte Fonderie d'acier Fonderie de métaux légers	1 1 1 1 1 1
27.56	souhaité par l'ANDR	•
27.5g	Fonderie d'autres métaux non ferreux souhaité par l'ANDR	1
28. 28.1	TRAVAIL DES METAUX (CONSTRUCTIONS METALLIQUES) Fabrication d'éléments en métal pour la construction	
28.2	(portes, poutres, grillage, treillage) Fabrication de réservoirs métalliques (pour gaz ou liquide) et de chaudières pour le chauffage central	2
28.3 28.4	Chaudronnerie, tonnellerie Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage, découpage; métallurgie des poudres	2
28.5 28.5a	Traitement des métaux ; mécanique générale Traitement et revêtement des métaux (traitements de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures) souhaité par l'ANDR	1
	Décolletage	1
28.5d 28.6	Mécanique générale Fabrication de coutellerie, d'outillage et de quincaillerie (serrures, ferrures, clous,)	2
28.7	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts,)	2
DK.	FABRICATION DE MACHINES ET EQUIPEMENTS (CONSTRUCTIONS MECANIQUE	s)
29.1	Fabrication d'équipements mécaniques (pompe, moteur, turbine, compresseur, robinets, organe mécanique de transmission)	2
29.2	Fabrication de machines d'usage général (fours, brûleurs, ascenseurs, levage, bascules, frigos, ventilateurs)	2
29.3 29.4	Fabrication de machines agricoles (<i>tracteurs</i>) et réparation Fabrication de machines-outils (à métaux, à bois, portatives à moteur	2
29.5	incorporé, de soudage) Fabrication d'autres machines d'usage spécifique (à préciser)	2

NAF	Libellé Groupe SEI/Explicat	tior
29.6 29.7	Fabrication d'armes et de munitions Fabrication d'appareils domestiques (<i>électriques ou non</i>)	1 2
DL. 30.	FABRICATION ET REPARATION DEQUIPEMENTS ELECTRIQUES (Y COMPRIS PILES ET ACCUMULATEURS) OU ELECTRONIQUES FABRICATION ET REPARATION DE MACHINES DE BUREAU	
31. 31.1	ET DE MATERIEL INFORMATIQUE FABRICATION DE MACHINES ET APPAREILS ELECTRIQUES Fabrication et réparation de moteurs, génératrices et	1
31.2 31.3	transformateurs électriques Fabrication de matériel de distribution et de commande électrique Fabrication de fils et câbles isolés	1 2 2
31.4 31.5 31.6	Fabrication, <i>réparation et recharge</i> d'accumulateurs et de piles électriques Fabrication de lampes et d'appareils d'éclairage Fabrication d'autres matériels électriques et électromagnétiques	1
32.	(pour moteurs et véhicules ou non) FABRICATION D'EQUIPEMENTS DE RADIO, TELEVISION ET COMMUNICATION (ELECTRONIQUE)	2
32.1 32.2	Fabrication de composants électroniques (actifs ou passifs et condensateurs) Fabrication d'appareils d'émission et de transmission (téléphone, radar)	1 2
32.3	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image (<i>T.V., hi-fi, caméra,</i>)	2
33. 33.1	FABRICATION D'INSTRUMENTS MEDICAUX, DE PRECISION, D'OPTIQUE ET D'HORLOGERIE Fabrication de matériel médico-chirurgical (y compris radiologique,)	
	et d'orthopédie souhaité par l'ANDR	_
33.2 33.3 33.4 33.5	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels Fabrication de matériels optique et photographique Horlogerie	2 2 2 2
	souhaité par l'ANDR	λ
DM. 34.	FABRICATION DE MATERIEL DE TRANSPORT INDUSTRIE AUTOMOBILE	_
34.1 34.2 34.3	Construction de véhicules automobiles Fabrication de carrosseries et remorques Fabrication d'équipements automobiles	2 2 2
35. 35.1 35.2	FABRICATION D'AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT Construction navale Construction de matériel ferroviaire roulant	2
35.3 35.4 35.5	Construction aéronautique et spatiale Fabrication de motocycles et de bicyclettes et <i>véhicules pour invalides</i> Fabrication de matériels de transport n.c.a.	2 2 2

NAF	Libellé Groupe SEI/Explica	ations
DN. 36. 36.1	AUTRES INDUSTRIES MANUFACTURIERES FABRICATION DE MEUBLES ; INDUSTRIES DIVERSES Fabrication de meubles et <i>matelas</i>	3
36.2	Bijouterie et monnaies métalliques	3
	souhaité par l'AND	RA
36.3	Fabrication d'instruments de musique	3
36.4	Fabrication d'articles de sport	3
36.5	Fabrication de jeux et jouets	3
36.6	Autres industries diverses (crin, brosse, duvet, <i>horlogerie, objets et bijoux fantaisie</i> ,)	3
	souhaité par l'AND	_
37.	RECUPERATION ET REGENERATION	ı V-ı
37.1	Récupération de matières métalliques recyclables	
	(ferrailleur, casse auto)	1
37.2	Récupération de matières non métalliques recyclables	3
	(chiffon, papier, déchets « vert » pour fabrication de terreau ; à ne pas	
	confondre avec décharge de « déchets verts » qui n'est pas contrôlée :	•
27.2	OO90.0e, ou avec peaux vertes ou bleues : DC19.1)	3
37.3	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	1
E.	PRODUCTION, DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, (Y COMPRIS TRANSFORI DE GAZ (Y COMPRIS SOUFFLERIE, COMPRESSION ET REFRIGERATION), D'EA CHALEUR	
40.	PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ELECTRICITE (Y COMPRIS TRANSFORMATE DE GAZ ET DE CHALEUR	UR),
40.1	Production et distribution d'électricité	
40.1a	Centrale électrique thermique	1
40 4h	souhaité par l'AND Centrale électrique hydraulique	
	Centrale nucléaire	3 3
	Transformateur (PCB, pyralène,)	1
	souhaité par l'AND	RA
40.2	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz,	
	générateur d'acétylène) ; pour autres gaz industriels cf. DG24.1a	1
	Production et distribution de combustibles gazeux (usine à gaz)	1*
	Production et distribution de combustibles gazeux (générateur d'acétylène	
40.3	Production et distribution de chaleur	3 3
40.4 41.	Compression, réfrigération CAPTAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION D'EAU	3
41.0	Captage, traitement et distribution d'eau potable	3
	captage, traitement of distribution a sau potable	J
F.	CONSTRUCTION (Métiers de la)	
F45.1	Préparation des sites (démolition, terrassement)	3

NAF	Libellé Groupe SEI/Explica	tions
F45.1d F45.2	Forages et sondages (<i>pour forages pétroliers cf. CA 11.1, CA 11.2</i>) Construction d'ouvrage, de bâtiment ou de génie civil, (couverture, tunnel, canalisation, ligne électrique, étanchéité, route, voie ferrée,	3
F45.3 F45.4	canal, levage, montage) Travaux d'installation (électrique, isolation, eau, gaz, plomberie) Travaux de finition (plâtrier, menuisier bois, PVC, métaux, serrurier, revêtement sols et murs, peintre, vitrier) 3	3
G.	COMMERCES, REPARATION AUTOMOBILE (OU AUTRES) ET D'ARTICLES DOMESTIQUES	
	Commerce de véhicules automobiles Entretien et réparation de véhicules automobiles (ou autres) Garages, ateliers, mécanique et soudure Carrosserie, peinture Commerce d'équipement automobile Commerce et réparation de motocycle Commerce de gros, de détail, desserte de carburants, (station service de toute capacité de stockage)	3 2 3 2
G52.4	Droguerie (sauf s'il y a production, fabrication de drogues → 1 ^{er} groupe comme par exemple DG24.1)	3
I. I60 I60.1 I60.2 I60.2c I60.3 I61 I61.1 I61.2 I62 I63 I63.1	TRANSPORT ET COMMUNICATION (PAR AIR, EAU ET TERRE) Transports terrestres Transport et installations ferroviaires (gare de triage et entretien des locomotives) Transports urbains et routiers (gare de bus, tramway, métro et atelier de réparation) Téléphériques, remontées mécaniques Transports par conduites (pipeline, gazoduc, chimioduc,) Transports par eau Transports maritimes et côtiers (port maritime) Transports fluviaux (port fluvial) Transports aériens (aérodromes) Services auxiliaires des transports Entreposage frigorifique ou non et manutention	2 2 3 1 2 2 1
I63.2 K.	Gestion d'infrastructures de transport IMMOBILIER, LOCATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES	3
K74.7	Activités et entreprises de nettoyage et/ou de vidange	1
	SANTÉ ET ACTION SOCIALE Activité pour la santé humaine 3 Hôpitaux et cliniques Laboratoire d'analyses médicales Clinique vétérinaire 3	3 3

NAF	Libellé Groupe SEI/Explicat	tions
0.	SERVICES COLLECTIFS, SOCIAUX ET PERSONNELS	
O90	Assainissement, voirie et gestion des déchets	
	Epuration des eaux usées (station d'épuration)	1
O90.0b	Enlèvement et traitement des ordures ménagères	
	(décharge d'O.M.; déchetterie)	1
O90.0c	Décharge de pneus usagés	1
O90.0d	Dépôt d'immondices, dépotoir à vidanges (ancienne appellation	
	des déchets ménagers avant 1945)	1
O90.0e	Décharge de déchets verts	3
	Décharge de déchets industriels banals (D.I.B.)	1
	Décharge de déchets industriels spéciaux (D.I.S.)	1
_	Décharge de déchets hospitaliers ou de laboratoires pharmaceutiques	1
O90.0i	Usine d'incinération et atelier de combustion de déchets	'
000.01	(indépendants ou associés aux cimenteries)	1
090.0j	Dépôt de gravats	3
090.0j	, e	3
	Services personnels	
O93.0	Blanchisserie, Teinturerie (gros, ou détail <i>lorsque les pressings</i>	
	de quartier sont retenus par le Comité de pilotage de l'IHR) ;	
	blanchiment et traitement des pailles, fibres textiles, chiffons	1
Z.	AUTRES ACTIVITÉS COLLECTIVES OU PRIVÉES	
Z 1.	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment	
	ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication,)	1
Z2 .	Stockage de charbon	3
Z 3.	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	1
Z4.	Terrils et/ou crassier de mines	1
	souhaité par l'ANDR	RA
Z 5.	Stockage de résidus miniers après traitement des minerais	
	métalliques non ferreux	1
	souhaité par l'ANDR	RA
Z 6.	Boues de dragage (éventuellement chargées en métaux et/ou en	
	produits polluants organiques)	1
Z 7	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. DG24.1a ou E40.2)	3

Annexe 5

Lexique utilisé pour le réaménagement des sites

Type de réaménagement ou de réutilisation de l'ancien site industriel	Exemples et/ou commentaire	Note de sensibilité
Activités agricoles	Elevage de plein air ou en batterie, culture en pleine terre (potagères, maraîchères, fruitière; voir aussi « jardin »), prairie agricole	S
Atelier	Artisan, services techniques municipaux	NS
Bâtiment rasé	Sans projet de réaménagement connu	NS
Bureaux	De l'administration publique ou de sociétés privées	NS
Caserne	Les casernes doivent être considérées comme un habitat	S
Cimetière		NS
Commerce	Tous commerces quel que soit le type, y compris tabac, journaux, auto-école, marché, cabinet médical, dentaire, laboratoire d'analyses, pharmacie	NS
Dépôt	Dépôt divers ou dépôt d'inertes, gravats et/ou de déchets verts	NS
Entreprise	Toute activité industrielle non prise en compte par l'inventaire	NS
Enseignement	Ecoles, collèges, lycées, facultés	S
Espace de loisirs et/ou de restauration	Centre sportif, aire de jeux, intérieur ou extérieur, plan d'eau (baignade, pêche), centre culturel, musée, salle municipale, dancing, café, restaurant	Ø
Espace vert	Public ou privé : espace boisé, engazonné, prairie	S
Etablissement de soins	Hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, centres de rééducation, balnéothérapie	S
Garage privé		NS
Habitat	Individuel, collectif, avec ou sans jardin, casernes (militaires, gendarmes, pompiers,), hôtels, foyers, terrain de camping, terrain des gens du voyage. Habitat temporaire ou non.	0
Hangar	Bâtiment agricole ou anciennement mécanique	NS
Jardin	Potager, pelouse, public ou privé	S
Lieux de culte		NS
Parking	Souterrains ou pas	NS
Structures de transport	Ferroviaires, routières, aériennes, navales.	NS
Terrain remblayé	Ancienne décharge comblée et/ou enherbée	NS

S : réaménagement sensible NS : réaménagement non sensible



Centre scientifique et technique 3, avenue Claude-Guillemin BP 6009

45060 - Orléans Cedex 2 - France Tél. : 02 38 64 34 34 **Service géologique régional Midi-Pyrénées** 3, rue Marie Curie BP 49

31527 – Ramonville Saint Agne Cedex - France Tél. : 05 62 24 14 50